



Direction Régionale Afrique de l'Ouest
01 BP 5069 Cotonou / Bénin
Tél : +229 21 30 06 71
Email : info-ao@louvaincooperation.org



Projet « Appui aux initiatives entrepreneuriales et
promotion du fonio »
E-mail : ld-natitingou@louvaincooperation.org
☎ (00229) 23 82 03 88
BP: 400 Natitingou/BENIN

**ETUDE DE FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE DES
CELLULES D'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE ET DE
L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE LOCAL DANS LE CADRE DU
PROGRAMME APPUI MULTISECTORIEL A LA SECURITE
ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS L'ATACORA
(AMSANA)**

[RAPPORT FINAL]

Réalisée par :



ESPERANCE 1 CONSULTING GROUP SARL
Ilot 30 Parcelle CA Quartier Ouando
Maison WEINSOU, 02 BP 1677 Porto- Novo
E-mail : esperanceconsulting@gmail.com

Décembre 2016

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET SIGLES.....	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	5
• RESUME EXECUTIF.....	6
1 INTRODUCTION.....	8
1- DÉFINITION DES CONCEPTS.....	10
1.1- le développement local.....	10
1.2- Le développement de l'économie locale.....	10
1.3. Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL).....	11
1.4- Observatoire Economique Local (OEL).....	11
2. OBJECTIFS, RÉSULTATS ATTENDUS ET MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE DE L'ÉTUDE	12
2.1.Objectifs et résultats attendus de l'étude	12
2.1.1. Objectifs de l'étude.....	12
2.2. Méthodologie adoptée.....	14
2.2.1. Cadrage de la mission.....	14
2.2.2. Revue documentaire	14
2.2.3. Echantillonnage.....	15
2.2.4. Collecte de données.....	15
2.2.5. Dépouillement, Traitement et Analyse des données	15
2.2.6. Débriefing.....	18
2.2.7. Elaboration du rapport provisoire de l'étude	18
2.2.8. Atelier de validation de l'étude	18
2.2.9. Finalisation du rapport d'étude.....	18
2.3. Difficultés rencontrées et limites de l'étude.....	19
2.3.1. Difficultés rencontrées.....	19
2.3.2. Limites de l'étude	19
3. BREF APERÇU SUR LES CADRES PHYSIQUES, DEMOGRAPHIQUES ET SUR LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA ZONE D'INTERVENTION	20
3.1- Cadres physiques	20
3.2- Caractéristiques démographiques	20
3.3- Données économiques de la région.....	21
4. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE.....	25
4.1. de la mise en place de la Cellule d'animation économique locale	26
(CANEL).....	26
4.2. Observatoire Economique Local (OEL).....	32

5. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE DES CELLULES D'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE (CANEL) ET DE L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE LOCAL (OEL).....	37
5.1. Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL).....	37
5.1.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre des Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL).....	37
5.1.2. Appuis techniques nécessaires au bon fonctionnement des CANEL ...	44
5.1.3. Synergies et complémentarités	44
5.1.4. Pérennisation de la CANEL	45
5.2. Observatoire Economique Local (OEL).....	46
5.2.1. Attributions/rôles de l'Observatoire Economique Local (OEL).....	46
5.2.2. Canaux d'informations et de communications de l'Observatoire Economique Local (OEL)	47
5.2.3. Synergies et complémentarités.....	49
5.2.4. Rencontres des fournisseurs et utilisateurs d'informations	50
6. FACTEURS DE SUCCÈS ET MÉCANISME DE FINANCEMENT DES DEUX DISPOSITIFS	51
6.1. Facteurs de succès	51
6.1.1. Nécessité de prise d'arrêtés communaux	51
6.1.2. Engagement des acteurs communaux et du Programme AMSANA pour la mise en place des deux dispositifs	51
6.1.3. Plaidoyers en direction des autorités centrales	51
6.2. Mécanisme de financement des deux dispositifs	52
6.2.1. Mécanisme de financement de la CANEL.....	52
6.2.2. Financement du fonctionnement et des activités de la CANEL.....	53
6.2.2. Mécanisme de financement de l'OEL.....	54
CONCLUSION	55
ANNEXES	56
I - REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	57
II - LISTE DES DOCUMENTS LOUVAIN COOPERATION / AMSANA	58
III - EXEMPLE DE GUIDE D'ENTRETIEN.....	59
IV - MANUEL D'OPERATIONNALISATION CANEL.....	64
V - TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE.....	78
VI - CHRONOGRAMME DE L'ETUDE.....	90
VII - LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES INTERVIWEES	91
VIII- LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION TENU A COBLY LE 25 NOVEMBRE 2016.....	100

ABREVIATIONS ET SIGLES

AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AMAB	Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
AMSANA	Appui Multisectoriel à la Sécurité Alimentaire Nutritionnelle dans l'Atacora
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme de l'Atacora
BUPDOS	Bureau des Projets de Développement et des Œuvres Sociales
CANEL	Cellule d'Animation Economique Locale
CARDER	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CCC	Communication pour un Changement de Comportement
CCG	Comité Communal de Gouvernance
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CCIF	Coopérative Communale d'Intermédiation Financière
CERD	Education, Recherche pour le Développement
CMEC	Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit
CRAD	Conseils pour le Développement
CTB/PROFI	Coopération Technique Belge/Programme d'appui au développement des Filières agricoles
DAICPEL	Division de l'Animation des Initiatives Communautaires et de Promotion de l'Economie Locale
DCDICPEL	Division de la Coopération Décentralisée, des Initiatives Communautaires et de la Promotion de l'Economie Locale
DDLCS	Division du Développement Local, Culturel et du Sport
DPEL	Division de la Promotion de l'Economie Locale
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
ERAD	Etudes et Recherches Appliquées par le Développement Durable
FADEC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAFA	Facilité d'Appui aux Filières Agricoles
GEL	Guichet Economique Locale

GiZ/ProSAR	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande de coopération internationale)/Projet de Sécurité Alimentaire et du renforcement de la Résilience
GUFE	Guichet Unique de Formalisation des Entreprises
HELVETAS	Association Suisse pour la Coopération Internationale
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
JAB	Jura Afrique Bénin
LC	Louvain Coopération
LISA	Lutte Intégrale pour la Sécurité Alimentaire
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MiP	Micro Projet
OEL	Observatoire Economique Local
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PDC	Plan de Développement Communal
PF/SAN	Point Focal/Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PONADEC	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAFEM	Services Affaires Financières Economiques et Marchandes
SPDL	Service Planification et développement Local
SCDA	Service Communal de Développement Agricole
UFedeB	Union des Femmes pour le Développement de Boukoubé

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABLEAUX

- Tableau 1 : Objectifs spécifiques de l'étude
- Tableau 2 : Résultats attendus
- Tableau 3 : Echantillonnage global de la région : prévision et réalisation
- Tableau 4 : Caractéristiques démographiques pour les quatre Communes concernées
- Tableau 5 : Schéma de financement de la CANEL

GRAPHIQUES

- Graphique 1 : Pourcentages des enquêtés par catégories
- Graphique 2 : Perception des acteurs sur le déroulement des activités
- Graphique 3 : Organisation de la vie économique par les autorités
- Graphique 4 : Connaissance des structures ayant existé et en charge de l'animation de la vie économique
- Graphique 5 : Pertinence de la mise en place d'un cadre d'animation de la vie économique locale
- Graphique 6 : Périodicité de rencontre des membres de la CANEL
- Graphique 7 : Intérêt des acteurs pour contribuer au financement du cadre
- Graphique 8 : Connaissance de structures ayant existé en charge de la diffusion des informations économiques
- Graphique 9 : Pertinence de la mise en place de l'OEL
- Graphique 10 : Périodicité de diffusion des informations
- Graphique 11 : Organisation ou non des réunions physiques avec les fournisseurs de l'information
- Graphique 12 : Périodicité de rencontres avec les fournisseurs de l'information

- **RESUME EXECUTIF**

L'étude de faisabilité de la mise en place des Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL) et de l'Observatoire Economique Local (OEL) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme Appui Multisectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora (AMSANA). En effet, l'une des interventions du Programme est la mise en place et le renforcement des capacités d'une CANEL au niveau de chacune des quatre Communes (Boukoubé, Cobly, Matéri et Tanguiéta) pour la promotion économique du territoire d'intervention, de même que la mise en place d'un OEL au sein du Guichet d'Economie Locale du Nord Bénin (GEL) pour l'ensemble de la zone d'intervention du Programme.

La présente étude est donc initiée pour explorer la faisabilité de la mise en œuvre de ces deux instruments de développement de l'économie locale ; elle a permis d'interviewer divers acteurs du secteur privé, de la société civile, des collectivités territoriales, des Partenaires Techniques et Financiers, des services déconcentrés de l'Etat et des leaders d'opinion. L'étude a couvert 189 cibles sur les 208 retenues, soit un pourcentage de réalisation de 90,87%.

La CANEL est un outil de promotion en termes d'appui institutionnel, technique et entrepreneurial d'une commune pour la création de richesses, la revitalisation des ressources, la dynamisation du tissu économique local. Elle a pour but de contribuer à la construction concertée d'une économie locale durable ayant des retombées sur la Communauté. Le dispositif CANEL est conçu pour permettre à chacune des mairies des quatre communes de jouer effectivement son rôle de promotion de l'économie locale ; il s'agit d'une opportunité qui leur est offerte dans le cadre du Programme AMSANA afin que ce rôle puisse effectivement être joué.

Quant à l'OEL, il est un dispositif au sein du GEL Nord Bénin pour la surveillance des facteurs économiques de la zone d'intervention du projet. L'OEL est le lieu de partages d'expériences entre les quatre communes, à travers la mise en place et l'animation d'un système de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations pour les acteurs économiques.

Les résultats de l'enquête abordés dans la partie perception des acteurs, montrent l'engouement des acteurs pour combler le vide de non-existence de structures d'animation de la vie économique locale dans les différentes communes d'intervention du programme AMSANA. Ils sont favorables à la mise en place des CANEL dans chacune des quatre communes. C'est le même intérêt que ceux-ci portent à la mise en place de l'OEL qui sera chargé de fournir des informations

fiables à tous les acteurs intéressés d'avoir accès à diverses sources d'informations pour agir dans le sens de l'amélioration de l'économie locale.

Le dispositif institutionnel de la CANEL prévoit une tutelle qui sera assurée par la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du Conseil Communal de chacune des quatre communes. Cette commission recevra les rapports des rencontres de la CANEL deux semaines avant la tenue des sessions ordinaires du Conseil Communal, les analysera, fera des propositions au Conseil Communal qui les appréciera pour des décisions à prendre dans le sens de la promotion de l'économie locale.

Il est envisagé que la CANEL de chaque commune soit composée de 22 acteurs venant de divers secteurs ; elle sera conduite par un noyau composé d'un Président, d'un Vice - président et d'un Secrétaire. La CANEL sera logée au sein de la mairie et se réunira à trois semaines de la tenue des sessions ordinaires du Conseil Communal pour débattre des sujets qui lui seront proposés dans les orientations annuelles de sa tutelle. Pour y arriver, divers appuis techniques lui seront nécessaires ainsi que des synergies d'actions avec d'autres structures ayant les mêmes domaines d'actions sur le terrain.

L'OEL logé au niveau du GEL Nord, collectera toutes informations utiles au développement de l'économie locale, les analysera et les diffusera prioritairement à travers un bulletin semestriel. Tout comme la CANEL, pour mieux jouer son rôle, l'OEL développera des synergies avec d'autres dispositifs existants ou d'autres acteurs sur le terrain.

Les facteurs de succès de la mise en place et du bon fonctionnement de ces deux outils d'aide à la décision sont : la prise d'arrêtés communaux pour consacrer l'existence de la CANEL, l'engagement des acteurs et du Programme AMSANA pour la mise en place des deux dispositifs, des plaidoyers en direction des autorités centrales.

1 INTRODUCTION

Le Programme AMSANA a pour objectif général d' « améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les 65 villages ciblés à Boukoubé, Cobly, Matéri et Tanguéta », et son objectif spécifique est d' « assurer une disponibilité des produits vivriers et maraîchers, y inclus le fonio, des revenus augmentés et plus diversifiés et une meilleure prévention de la malnutrition pour 8.000 ménages, en particulier pour les populations vulnérables dans un environnement institutionnel favorable ».

Pour atteindre cet objectif spécifique, le Programme AMSANA s'est fixé différents résultats aussi bien en termes de disponibilité de l'alimentation, d'accessibilité, de stabilité, et de bonne utilisation des aliments. Le Résultat 2 du programme qui porte essentiellement sur l'accessibilité à l'alimentation est intitulé « Les populations disposent de services économiques pour augmenter et diversifier leurs revenus ». C'est sous ce résultat que se situe principalement l'intervention de LD dans le cadre de ce programme. L'un des quatre sous-résultats de cette composante est relatif à l'« Environnement de la zone du projet est favorable au développement de la professionnalisation de l'entreprenariat agricole ».

Ce sous-résultat promeut des mesures locales pour soutenir la professionnalisation des AGR, des exploitations familiales et de l'entreprenariat agricole de façon générale. Il est complémentaire aux trois autres sous-résultats. Il comprend entre autres interventions la mise en place et le renforcement des capacités de Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL) au niveau de chacune des quatre Communes pour la promotion économique du territoire d'intervention, la création d'un Observatoire Economique Local (OEL) pour l'ensemble des quatre communes, de même que diverses autres actions de promotion des produits locaux dans les Communes d'intervention.

Pour bien cerner les contours de ces deux instruments d'amélioration de l'environnement économique et partant, de l'environnement des affaires dans la zone du programme, il a été envisagé la réalisation d'une étude de faisabilité ainsi que les propositions des modalités d'opérationnalisation du projet à travers le développement de l'économie locale.

Le présent rapport de cette étude est structuré en six parties :

- Définition des concepts ;
- Objectifs et résultats de l'étude ;
- Bref aperçu de l'économie de la zone d'intervention du Programme ;
- Présentation et analyse des résultats de l'enquête ;

- Mécanisme de mise en œuvre des Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL) et de l'Observatoire Economique Local (OEL) ;
- Facteurs de succès et mécanisme de financement des deux dispositifs.

1- DÉFINITION DES CONCEPTS

Les différents concepts définis dans ce chapitre sont le développement local ; le développement de l'économie locale ; les Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL) et l'Observatoire Economique Local (OEL).

1.1- LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le développement local se traduit par une communauté d'intérêts des acteurs ; ce qui lui confère son identité économique, sociale, historique et culturelle. Il est territorial, multisectoriel et est géré par les acteurs locaux (publics, privés et associatifs).

Il est défini dans la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC), comme « une volonté politique des acteurs de promouvoir le développement du territoire sur lequel ils vivent en vue d'améliorer la situation socio-économique des populations »¹.

1.2- LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Le développement de l'économie locale, s'inscrivant dans une logique de construction de territoire, est un processus qui lui, insiste sur la dimension création de la richesse par les acteurs locaux et une stratégie de promotion de l'emploi à travers le **développement de micro et petites entreprises**, le **renforcement du dialogue territorial** et la **planification du développement**.

Au centre de cette approche, figure la création de partenariats entre secteurs public et privé afin de regrouper les acteurs de l'économie locale. Ceci requiert un effort concerté et coordonné pour que la connaissance de la réalité et des besoins locaux qui se transforment en **valorisations économiques**, en **capacités techniques pour promouvoir les entreprises** et les **possibilités de revenus et d'emplois dans la constitution de mécanisme de développement fondé sur le consensus démocratique**.

Il peut se définir comme étant une intégration de toutes les activités qui visent à améliorer le bien-être de la population au niveau local. Il concourt à la création d'emplois au niveau local, favorise l'avantage concurrentiel local à travers l'avantage concurrentiel des entreprises locales.

La création au sein de la zone d'intervention du projet de conditions favorables à la concurrence peut et devra attirer les investissements qui, dans d'autres circonstances iraient enrichir d'autres localités en créant de nouveaux emplois et revenus.

¹ PONADEC, Juin 2009.

Le but donc, du développement économique local (DEL) de la zone que vise l'étude est de développer la capacité économique de la zone pour améliorer son avenir économique et la qualité de vie de ses habitants. C'est un processus au moyen duquel des acteurs du secteur public, des collectivités locales, du monde des entreprises et de la société civile, vont coopérer pour créer des conditions favorables à la croissance économique et à la création d'emplois. L'étude s'est principalement intéressée au secteur agricole (fonio, maïs, maraîchage, etc), au tourisme, à l'artisanat, au commerce.

1.3. CELLULE D'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE (CANEL)

La CANEL peut être comprise comme un outil de promotion en termes d'appui institutionnel, technique et entrepreneurial d'une commune pour la création de richesses, la revitalisation des ressources, la dynamisation du tissu économique local. Elle a pour but de contribuer à la construction concertée d'une économie locale durable ayant des retombées sur la Communauté.

De manière spécifique, la CANEL est un cadre d'échanges de débats et d'animation par lequel les acteurs d'un territoire, particulièrement la Collectivité Locale et le secteur privé local, en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers décident de travailler ensemble en vue de faire face à des défis communs ou valoriser diverses potentialités, notamment stimuler l'emploi, améliorer la qualité de vie, exploiter certaines ressources territoriales, conduire des réflexions stratégiques sur l'économie locale, proposer des pistes de réflexion pour l'implémentation au niveau local des politiques et stratégies nationales de développement économique. .

1.4- OBSERVATOIRE ECONOMIQUE LOCAL (OEL)

L'Observatoire Economique Local (OEL) est un dispositif à l'échelle des quatre communes pour la surveillance des facteurs économiques de la zone d'intervention du projet. Le pilotage et l'animation de ce dispositif seront assurés par le GEL Nord Bénin.

L'Observatoire Economique Local (OEL) sera:

- ✓ le lieu de ressources et de partages d'expériences entre les communes ;
- ✓ le lieu de la mise en place et d'animation d'un système d'informations économiques pour les acteurs économiques.

2. OBJECTIFS, RÉSULTATS ATTENDUS ET MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE DE L'ÉTUDE

2.1. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

2.1.1. Objectifs de l'étude

L'objectif général de la mission était de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place des CANEL et de l'OEL dans le cadre du Programme « Appui Multisectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora (AMSANA) ».

Les objectifs spécifiques qui découlent de cet objectif global sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 1: Objectifs spécifiques

N°	CANEL	OEL
1	Recueillir et analyser les informations tout en prenant en compte de la façon la plus exhaustive possible, toutes les structures et tous les cadres d'animation de la vie économique au niveau de chacune des 4 Communes d'intervention du Programme AMSANA.	Etudier la faisabilité de la mise en place d'un OEL au niveau de l'ensemble de la zone du projet dont le pilotage et l'animation seront assurés par le GEL Nord Bénin.
2	Formuler des recommandations pour l'animation au niveau de chaque Mairie d'une Cellule d'Animation d'Economie Locale (CANEL) sous la supervision de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du Conseil Communal	Formuler des propositions d'attributions de l'OEL qui seront partagées avec toutes les parties prenantes pour validation.
3	Formuler des propositions d'attributions, d'organisation et de fonctionnement des CANEL, ainsi que de la composition des membres de la CANEL d'une façon générale, tout en mettant l'attention sur les spécificités au niveau de chaque Commune.	Identifier les supports et canaux d'informations et de communications pour l'OEL, adaptés au contexte de la zone d'intervention du projet.
4	Identifier les appuis techniques nécessaires pour le renforcement des capacités des membres des 4 CANEL qui seront constituées.	

2.1.2. Résultats attendus

Tableau 2: Résultats attendus

N°	CANEL	OEL
1	Les informations sont recueillies et analysées tout en prenant en compte de la façon la plus exhaustive possible, toutes les structures et tous les cadres d'animation de la vie économique au niveau des 4 Communes d'intervention du Programme AMSANA.	La faisabilité de la mise en place d'un OEL au niveau de l'ensemble de la zone du projet dont le pilotage et l'animation seront assurés par le GEL Nord Bénin est étudiée.
2	Les recommandations sont formulées pour l'animation au niveau de chaque Mairie d'une Cellule d'Animation d'Economie Locale (CANEL) sous la supervision du Service Planification et Développement Local (SPDL).	Les propositions d'attributions de l'OEL seront formulées et partagées avec toutes les parties prenantes.
3	Les propositions d'attributions, d'organisation et de fonctionnement des CANEL, ainsi que de la composition des membres de la CANEL d'une façon générale sont formulées, tout en mettant l'attention sur les spécificités au niveau de chaque Commune.	Les supports et canaux d'informations et de communications pour l'OEL, adaptés au contexte de la zone d'intervention du projet sont identifiés.
4	Les appuis techniques nécessaires sont identifiés pour le renforcement des capacités des membres des 4 CANEL qui seront constituées.	

2.2. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

La démarche adoptée pour la conduite de la mission est déclinée en neuf grandes phases notamment :

2.2.1. Cadrage de la mission

Le cadrage de la mission s'est fait en deux étapes, à savoir :

- **Etape 1 : Réunion avec les Commanditaires**

Cette rencontre a réuni le staff de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du Projet AMSANA de Louvain Coopération, celui de GEL Nord Bénin et les Consultants dans les locaux de GEL Nord Bénin à Tanguiéta. Cette rencontre a permis dans un premier temps d'harmoniser la compréhension des termes de références d'une manière globale et spécifiquement sur les livrables et, dans un deuxième temps de valider la méthodologie de travail.

- **Etape 2 : Réunion avec les Commanditaires et les Points Focaux Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PF/SANA) des Communes concernées par l'étude**

C'est une rencontre entre les Commanditaires et les Consultants élargie aux Points Focaux Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des Communes concernées par l'étude qui sont des personnes recrutées par les communes dans le cadre du Programme AMSANA. L'objectif était de mettre tous les acteurs au même niveau d'informations, d'évaluer les dispositions pratiques de l'étude et de permettre à ces acteurs de terrain d'être les facilitateurs du processus dans leur commune respective.

A la fin de cette phase, une note méthodologique finalisée assortie d'un agenda de la mission ainsi qu'un rapport de cadrage ont été élaborés.

2.2.2. Revue documentaire

La revue documentaire a permis à l'équipe de Consultants de disposer d'un ensemble de documents sur le Programme AMSANA. Des documents sur les expériences passées du LC et du GEL Nord Bénin en matière de promotions de l'économie locale ont été également consultés.

L'outil internet a été aussi fortement exploité au cours de cette étape et a permis entre autres d'explorer d'autres expériences sur la thématique de l'étude.

La revue documentaire a été le support de base pour la production du cadre théorique de l'étude.

2.2.3. Echantillonnage

Un échantillon d'enquête a été défini compte tenu des différentes catégories d'acteurs économiques identifiées dans les Communes. Au total 208 personnes dans des structures du Secteur Privé, des Organisations de Société Civile, des Collectivités Territoriales, des Services déconcentrés de l'Etat, des Partenaires Techniques et Financiers et des Leaders d'Opinions, ont été retenues pour l'enquête².

2.2.4. Collecte de données

Après l'élaboration des outils d'enquête, la collecte de données est une phase cardinale du processus de l'étude. La collecte de données s'est faite avec des guides d'entretiens élaborés pour chaque catégorie de personnes interviewées, conformément à l'échantillonnage réalisé dans les quatre Communes d'intervention du Programme AMSANA puis à Natitingou en ce qui concerne la majorité des Partenaires Techniques et Financiers.

Les Consultants ont été assistés d'un enquêteur rompu à la tâche par Commune ; ce dernier a réalisé l'enquête dans les Arrondissements ciblés de façon à assurer une représentativité tant au niveau des structures qu'au niveau de la couverture territoriale de l'étude par Commune. Les informations recueillies ont permis d'apprécier la perception des interviewés et la faisabilité de la mise en place des CANEL et de l'OEL.

Ce processus de collecte de données a permis d'avoir une masse critique d'informations synthétisées et analysées, ce qui a permis aux consultants de faire des recommandations pour la mise en place des deux dispositifs.

2.2.5. Dépouillement, Traitement et Analyse des données

Les données collectées ont été dépouillées, traitées et analysées. Au total, sur les 208 personnes à enquêter, 189 personnes ont été interviewées dans la région, soit un taux de réalisation de 90,87%.

Le traitement a été fait à la fois de façon manuelle et informatique. Les informations collectées ont été soumises aux rigueurs de l'analyse afin d'en extraire les éléments nécessaires à la suite de l'étude. Ces informations sont structurées et analysées conformément aux objectifs de la mission.

La répartition du taux de réalisation par catégorie d'acteurs est retracée dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Echantillonnage global de la région : Prévion et réalisation

Catégories	Cibles/Acteurs	Total prévu	Total enquêté	Pourcentage de réalisation
Secteur Privé	Promoteurs agricoles	12	11	91,67
	Groupements/ Coopératives	12	12	100,00
	Structures de micro - finances	8	7	87,50
	Promoteurs touristiques	2	2	100,00
	Structures d'assurance agricole	4	1	25,00
	Porteurs de MIP	24	19	79,17
	Commerçants	24	22	91,67
	Entreprises formelles	8	8	100,00
	Artisans	24	24	100,00
	Bureau Régional CCIB	1	1	100,00
	TOTAL1	119	107	89,92
Organisations Société Civile	ONG d'appui	8	6	75,00
	Associations de producteurs	4	4	100,00
	Collectifs des artisans	4	4	100,00
	Associations de commerçants	4	2	50,00
	Chambre interdépartementale des metiers	1	1	100,00
	Chambre d'agriculture	1	1	100,00
	TOTAL2	22	18	81,82
Collectivités Territoriales	Maire	4	4	100,00
	Président commission affaires économiques	4	4	100,00
	Chefs d'Arrondissements	12	12	100,00
	Secrétaire Général	4	3	75,00
	Chefs Service Planification et Développement Local (SPDL)	4	4	100,00
	Chefs Service Affaires Economiques et financières	4	4	100,00
	TOTAL3	32	31	96,88
Services Déconcentrés	SCDA	4	4	100,00
	Recettes Auxiliaires des Impôts,	4	3	75,00
	Recettes Perceptions	4	4	100,00
	GUFE	1	1	100,00
	Direction Départementale du Tourisme	1	1	100,00

² Le Tableau sous le 2.2.5 présente l'échantillon prévu et réalisé en détail.

Catégories	Cibles/Acteurs	Total prévu	Total enquêté	Pourcentage de réalisation
de l'Etat	ARDET	1	0	0,00
	TOTAL4	15	13	86,67
Partenaires Techniques et Financiers	Louvain Coopération	1	1	100
	GEL Nord Bénin	1	1	100
	CTB PROFI (Natitingou)	1	1	100
	CTB AMSANA (Natitingou)	1	1	100
	Iles de Paix	1	1	100
	PROTOS	1	1	100
	GiZ/PROSAR	1	1	100
	HELVETAS	1	1	100
	TOTAL5	8	8	100,00
Leaders d'opinions	Sages/Chefs de terre	12	12	100,00
	TOTAL6	12	12	100,00
	Total	208	189	90,87

2.2.6. Débriefing

Une séance de débriefing de la phase du terrain a eu lieu à la Direction Régionale de Louvain Coopération à Cotonou et a regroupé les Consultants, le Responsable de l'UGP, le Responsable Domaine SAE et le Directeur du GEL Nord Bénin. Cette séance a eu pour objectif de présenter les grandes tendances issues du dépouillement des données et de recueillir les observations à prendre en compte par les Consultants dans le rapport provisoire avant l'atelier de validation.

2.2.7. Elaboration du rapport provisoire de l'étude

Cette étape a été consacrée à l'élaboration du draft du rapport de l'étude après la séance de débriefing avec les acteurs ci-dessus. Le draft du rapport a été ainsi disponible pour être soumis à la validation des participants au cours d'un atelier organisé à cet effet.

2.2.8. Atelier de validation de l'étude

Cet atelier a regroupé à Coblé le staff de LC, du GEL Nord Bénin, les Communes et d'autres partenaires de mise en œuvre du Programme AMSANA (confère liste des participants en annexe).

L'objectif de l'atelier était de valider le contenu du rapport y compris les recommandations des Consultants pour la mise en place et l'opérationnalisation des CANEL et de l'OEL. Après la présentation du rapport, les participants ont été répartis en deux groupes dont l'un autour de la CANEL et le second autour de l'OEL. Ces deux groupes ont fait des propositions pertinentes quant à la mise en place, le fonctionnement et à la composition des deux dispositifs, qui ont été prises en compte. A l'issue de cette étape, le rapport provisoire comportant le projet de manuel de mise en œuvre opérationnelle des CANEL a été validé.

2.2.9. Finalisation du rapport d'étude

Le rapport final de l'étude a pris en compte les amendements formulés pendant l'atelier de validation. Il a été également tenu compte dans cette finalisation de certains amendements transmis par écrit par l'Expert Domaine SAE du siège de LD, par le RD SAE de la Direction Régionale Afrique de l'Ouest de LC et par l'UGP du Projet. Le document finalisé a été soumis au Commanditaire de l'étude. A l'issue de cette étape, la version définitive du rapport de l'étude est rendue disponible.

2.3. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LIMITES DE L'ETUDE

2.3.1. Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées au cours de l'étude sont liées à l'indisponibilité de certaines personnes identifiées pour l'interview, indisponibilité due à leurs occupations pour les travaux champêtres, à l'impraticabilité de certaines pistes pour atteindre certaines cibles, à l'inexistence de certaines structures identifiées dans l'échantillon, au renvoi ou à l'ajournement répétitif des rendez-vous. Ces difficultés varient d'une commune à l'autre. Mais elles n'ont en rien entamé la qualité des résultats de la présente étude.

2.3.2. Limites de l'étude

Selon la prévision de l'échantillonnage, la collecte de données a pu toucher seulement les acteurs des trois Arrondissements par Commune. Les limites de cette étude sont liées au fait que la collecte de données n'a pas pu couvrir tous les Arrondissements des quatre Communes de la zone d'intervention pour un ratissage des acteurs des autres arrondissements. Ce ratissage total aurait permis à l'étude d'éviter la généralisation de la perception des acteurs des trois Arrondissements par Commune jugés représentatifs à la perception de tous les acteurs.

3. BREF APERÇU SUR LES CADRES PHYSIQUES, DEMOGRAPHIQUES ET SUR LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA ZONE D'INTERVENTION

3.1- CADRES PHYSIQUES

La zone ouest de l'Atacora comprend les Communes de Boukoubé, Cobly, Matéri et Tanguiéta. La pluviométrie y oscille entre 800mm³ et 1 000 mm³. Les sols ferrugineux sont peu profonds et peu fertiles

La chaîne de l'Atacora avec 700 mètres d'altitude en moyenne, représente le château d'eau d'où coulent les grands fleuves du Bénin et du Togo. Ce trait physique explique non seulement le caractère très accidenté du relief, mais aussi l'insuffisance des terres cultivables dans quelques zones qui sont dégradées par l'érosion. En plus, les mauvaises pratiques agricoles et la culture du coton (avec l'utilisation intensive des engrais chimiques) les rendent infertiles. Le reboisement est quasi inexistant. On rencontre trois types de sols dans le Département de l'Atacora, qui permettent de l'est vers l'ouest, la culture des tubercules et des plantes à racine, des céréales et des légumineuses. Dans l'ensemble du Département, Il existe des bas-fonds aménageables, mais seulement 15% à 35% des bas-fonds potentiels ont été aménagés. L'érosion se fait sentir et le phénomène de « sahélistation » s'accroît avec la disparition des nérés et des karités.

3.2- CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Les caractéristiques démographiques des quatre (04) Communes sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Caractéristiques démographiques des quatre Communes concernées.

Communes	Boukoubé	Cobly	Matéri	Tanguiéta	Total
Populations (2013)	83.782	64.543	115.809	75.691	339.825
Nombre de villages	93	36	56	39	224

Source : RGPH4, 2012

3.3- DONNÉES ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION

La région de l'Atacora ouest est une région essentiellement agricole car plus de 90% des ménages pratiquent l'agriculture, soit comme activité principale, soit comme activité secondaire.

On y cultive les céréales (sorgho, mil, fonio, riz, maïs), les racines et tubercules (igname, patate douce, taro, manioc), les légumineuses (niébé, voandzou, arachide, sésame), les cultures de rente (coton et tabac).

L'élevage des bovins, caprins, porcins, et volaille est pratiqué dans la région. Il en est de même de la pêche, de la pisciculture et de la chasse.

La transformation des produits agricoles et de cueillette est développée dans la région ; on peut citer à titre d'exemple la transformation de l'arachide, du soja, des céréales, des amandes de karité, en différents dérivés. Cette transformation est faite essentiellement de façon artisanale par les femmes.

Les activités commerciales concernent la vente des produits agricoles et d'articles importés. L'artisanat demeure une activité très marginale. Le transport reste encore un secteur embryonnaire dans la région.. Le tourisme est l'une des principales potentialités de la région, avec les *tatas* du pays *Otamari*, le parc de la *Pendjari*. L'architecture traditionnelle faite de *tatas somba*, les sites panoramiques de Boukoumbé, les failles de la grande chaîne de l'Atacora qui traverse la plupart des Communes de la région et les danses authentiques de la localité sont autant d'attraits touristiques. Le Parc *Pendjari* est composé d'une zone cynégétique d'une réserve totale de sites touristiques (chutes et cascades de Tanongou, de grottes non aménagées, de mares non aménagées, d'une piste de randonnée pédestre, de campements de chasse à la *Pendjari*, à Bori et à Tanongou, la Réserve de Biosphère de la *Pendjari*, située à cheval entre les Communes de *Tanguiéta* et de *Matéri*). Mais ce secteur souffre de problèmes d'insuffisance de structures d'accueil et du non aménagement des sites touristiques.

La vente des produits agricoles est principalement destinée au marché local et aux marchés des pays voisins. Cette vente est victime des grands commerçants locaux, du Nigéria, du Burkina Faso et du Togo, qui spéculent sur la récolte en la préfinançant afin de pouvoir l'acheter plus tard à prix bas. Le pouvoir de négociation des producteurs non organisés est faible sur ce marché, du fait de l'absence d'un dispositif fiable et structuré d'informations sur les prix des spéculations. Les voies principales qui relient les Communes entre elles, ainsi que

le Chef-lieu du Département(Natitingou), sont praticables en toute saison. Les pistes rurales qui desservent les villages sont quant à elles dégradées, ce qui isole certaines localités en saison pluvieuse.

Le Département de l'Atacora occupait la dernière place dans le classement des zones en insécurité alimentaire selon l'EMICoV (INSAE, 2011). Dans ce Département, 47,1% des ménages étaient en insécurité alimentaire contre une moyenne nationale de 22,5% (EMICoV, INSAE 2011). Une étude plus récente (AGVSAN, 2013) montre que le Département de l'Atacora occupe le troisième rang dans le classement des départements en 'insécurité alimentaire avec un taux de 25%, précédés des Départements du Mono (28%) et du Couffo (29%).

Cette insécurité alimentaire était en recul par rapport à 2010 (EMICoV, INSAE 2011). Du point de vue de l'étude CRAD et de la catégorisation du MAEP (2013), les Communes de Boukoubé, Cobly, Matéri et Tanguéta tombent dans le groupe de Communes à risque élevé d'insécurité alimentaire et pour l'AGVSAN (2013) elles sont toutes situées dans les zones dites « rouges » avec un taux d'insécurité alimentaire de 43% (plus fort taux au Bénin) à Boukoubé, de 35% à Cobly et 36% à Matéri et de 38% à Tanguéta. Cette insécurité alimentaire est davantage accentuée par la façon dont les produits agricoles sont commercialisés ou bradés. Les Communes sont assez différentes en termes de dynamique communale et de potentiel naturel, mais elles présentent des tendances et des causes similaires d'insécurité alimentaire (sauf pour Boukoubé) (AGVSAN, 2013). Les problèmes par rapport à la sécurité alimentaire dans les quatre Communes se situent au niveau :

- de la stabilité de la production et de la disponibilité des cultures vivrières (dégradation de la fertilité des sols et changements climatiques avec des poches de sécheresse et pluies tardives, faible accès aux engrais/faible organisation des producteurs pour accéder aux engrais, faible productivité et trop faible expansion des surfaces cultivées, faible diversification de la production, faible niveau de stockage des produits et pertes post-récolte) ;
- de la stabilité de l'accès à la nourriture au sein d'une année (i) faibles revenus et pouvoir d'achat: faible attitude d'épargne et d'entreprenariat, faible position des producteurs dans le marché et faible organisation des producteurs, faible diversification des sources de revenus, faible utilisation des revenus du coton pour l'achat de la nourriture ou l'épargne de la famille,

(ii) prix volatiles à cause de la spéculation par les grands producteurs et commerçants) ;

➤ des habitudes nutritionnelles.

Les deux dispositifs (CANEL et OEL) doivent considérer ces causes comme des défis à relever.

Malgré ce tableau peu reluisant, chacune des quatre Communes d'intervention du programme AMSANA dispose des avantages comparatifs pour la dynamisation de l'économie de la région.

Ainsi, la Commune de :

- Boukoumbé dispose de fortes potentialités touristiques à valoriser (les tatas et d'autres sites) et en production de fonio ; avec des activités principales suivantes (Données d'enquête) : agriculture (fonio, soja, étuvage de riz) ; élevage (volaille, ovins, bovins, porcs) ; artisanat (soudure, mécanique, coiffure, couture, transformation des produits agricoles (le soja, noix de karité, jus de baobab et ses dérivés) ; commerce ; stockage de produits agricoles ; restauration ; tourisme et le transport.
- Tanguiéta a des potentialités touristiques à valoriser également (le parc naturel, et les chutes d'eau de Tanongou) ; avec les activités principales suivantes (Données d'enquête) : l'artisanat : (couture, coiffure, transformation des produits agricoles) ; commerce ; agriculture (maïs, riz, Niébé, soja, l'igname, le sorgho, petit mil, produits maraîchers, coton) ; transport ; élevage ; tourisme ; service ; hôtellerie ; buvette ; guide touristique ; Casse des pierres.
- Matéri et Cobly ont de fortes potentialités agricoles à développer et constituent les greniers de la région. .

A Cobly les activités principales (Données d'enquête) sont :

- ✓ agricoles (**céréales** : maïs, riz, sorgho, niébé, mil, soja ; **tubercules** : igname ; **maraîchères** : tomate, gombo, légume, sésame; **culture de rente** : coton) ;
- ✓ production animale (bovins, porcins, lapins et volaille) ;
- ✓ commerce (petit commerce de céréales et divers) ;
- ✓ transformation (sorgho et mil en bouillie et en galettes, noix de karité en beurre, graine de néré en moutarde et arachide en huile) ;
- ✓ artisanat ;
- ✓ transport.

A Matéri les activités principales sont (Données d'enquête) :

- ✓ agriculture (maïs, sorgho, niébé, soja, produits maraîchers, igname, riz) ;
- ✓ élevage (volailles, caprins, ovins, bovin, porcs, existence du marché de bétails) ;
- ✓ artisanat (couture, coiffure, menuiserie, transformation des produits agricoles) ;
- ✓ commerce ;
- ✓ transport.

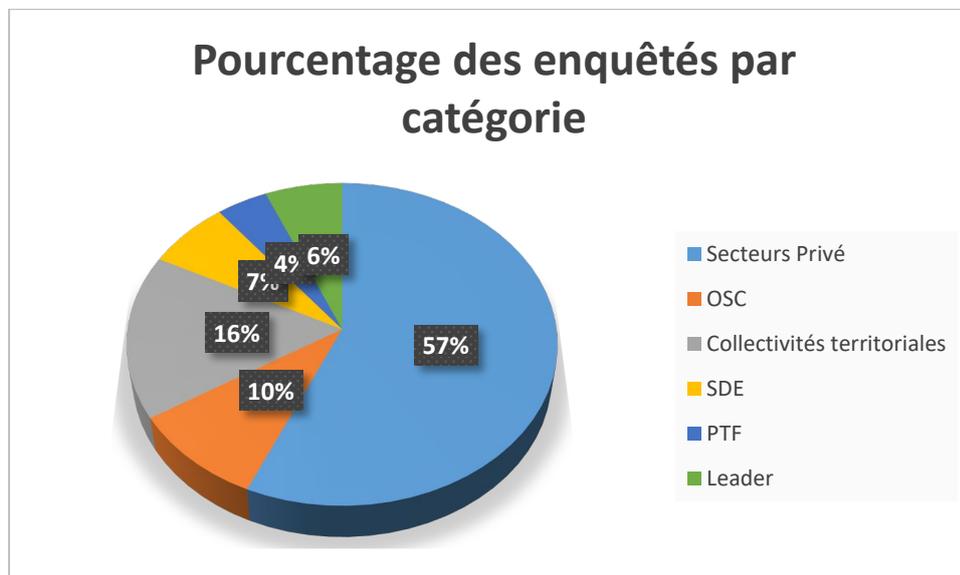
Dans l'approche de la régionalisation du développement économique en utilisant les outils d'animation économique locale, chacune des Communes pourrait se spécialiser dans le domaine où elle a un avantage comparatif à valoriser. Les moyens subséquents devront accompagner cette volonté d'améliorer les conditions de travail et de vie des populations de la région.

La mise en place des CANEL et de l'OEL devra tenir compte de cette « spécialisation » afin de servir de réels instruments de développement de l'économie locale au niveau de chacune des 4 communes, et partant de toute la zone d'intervention du programme AMSANA.

4. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Ce chapitre présente les résultats d'enquête et les analyses qui en découlent. Au total, sur les 208 personnes à enquêter, 189 ont été interviewées dans la région soit un taux de réalisation de 90,87%.

Graphique 1 : Pourcentages des enquêtés par catégories



Source: Données d'enquête

D'après le graphique des enquêtés par catégories ci-dessus, le Secteur Privé (Promoteurs agricoles, Groupements/ coopératives, Structures de micro-finance, Promoteurs touristiques, Structures d'assurance agricole, Porteurs de MIP, Commerçants, Entreprises formelles, Artisans) est largement en tête avec 57% des enquêtés, suivi des acteurs des Collectivités territoriales (Maire, Président commission affaires économiques, Chefs d'Arrondissement, Secrétaire Général, Chef Service Planification et Développement Local, Chef Service Affaires Economiques et financières) avec 16%, des Organisations de la Société Civile (ONG d'appui, Associations de producteurs, Collectifs des artisans, Associations de commerçants, Chambre interdépartementale des métiers, Chambre d'agriculture) avec 10%, des acteurs des Services Déconcentrés de l'Etat (SCDA, Recette Auxiliaire des Impôts, Recette Perception, GUFÉ, Direction Départementale du Tourisme) avec 7%, des Leaders d'opinions (sages ou chef de terre) avec 6% et enfin des Partenaires Techniques (Louvain Coopération, GEL Nord, CTB PROFI, CTB AMSANA (Natitingou), Iles de la Paix, PROTOS, GiZ/PROSAR, HELVETAS) avec 4% des enquêtés.

Ce graphique montre que plus de la moitié des personnes enquêtées sont du Secteur Privé, ce qui est en parfaite cohérence avec l'objet de l'étude.

4.1. DE LA MISE EN PLACE DE LA CELLULE D'ANIMATION ÉCONOMIQUE LOCALE

(CANEL)

Cette partie présente et analyse les résultats en cohérence avec les variables abordées dans l'enquête avec les différents acteurs dans les quatre Communes par rapport à la mise en place des CANEL.

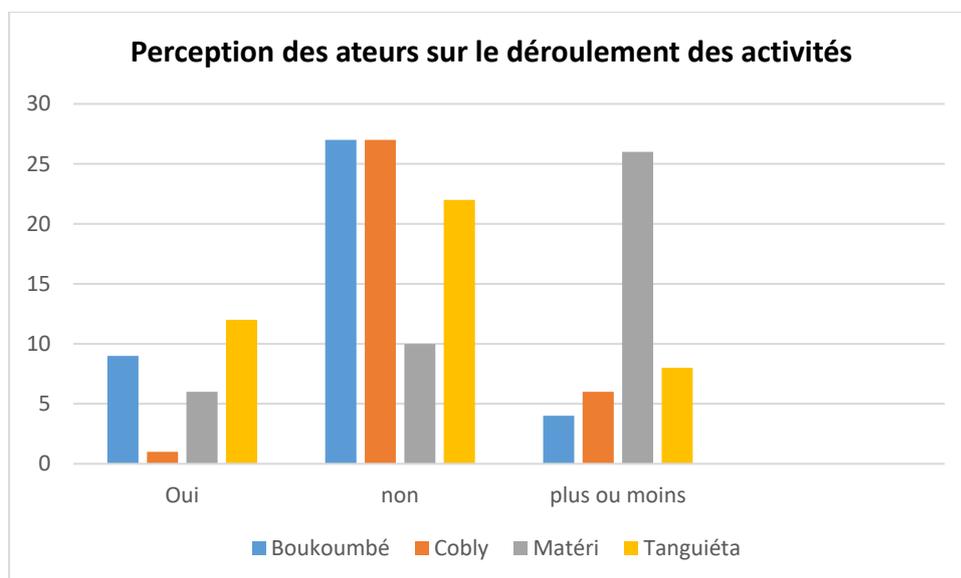
- *Principales activités économiques menées dans les communes et perception des acteurs sur leur déroulement.*

Les principales activités économiques menées dans les communes sont : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le commerce, la transformation et le stockage de produits agricoles, la restauration, le tourisme et le transport.

Les différents acteurs des Communes estiment que ces activités économiques ne se déroulent pas bien.

Le graphique ci-dessous présente la perception des acteurs par rapport au déroulement des activités économiques dans les quatre (04) Communes.

Graphique 2 : Perception des acteurs sur le déroulement des activités



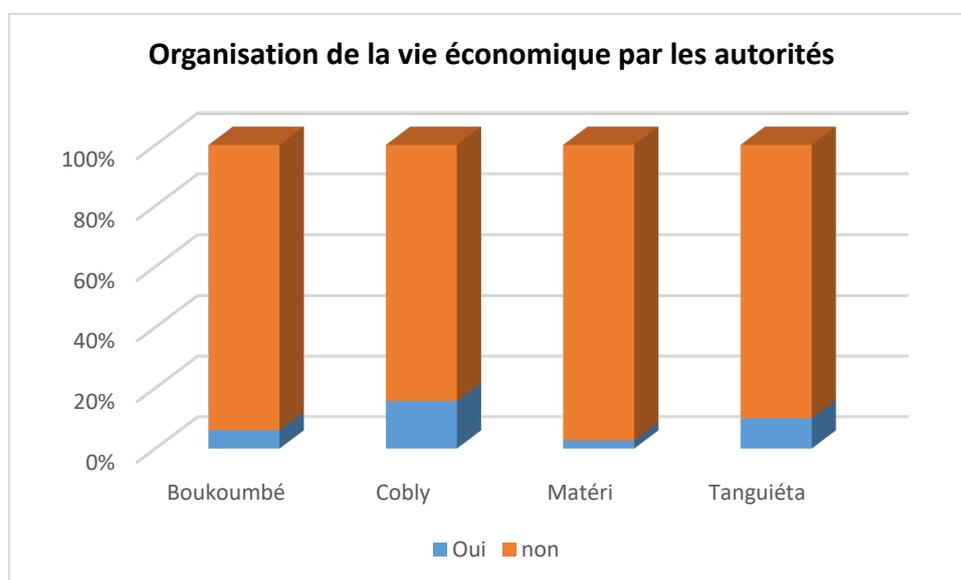
Source : Exploitation des données de l'enquête

Ce graphique montre que dans trois Communes sur quatre de la région, les activités économiques ne se déroulent pas convenablement. A Matéri par contre, 69,9% des acteurs enquêtés pensent que les activités économiques se déroulent de manière plus ou moins bonne.

- **De l'organisation de la vie économique par les autorités**

L'enquête a révélé que dans aucune des Communes, les Autorités locales ne se préoccupent pas de l'organisation de la vie économique.

Graphique 3 : Organisation de la vie économique par les autorités

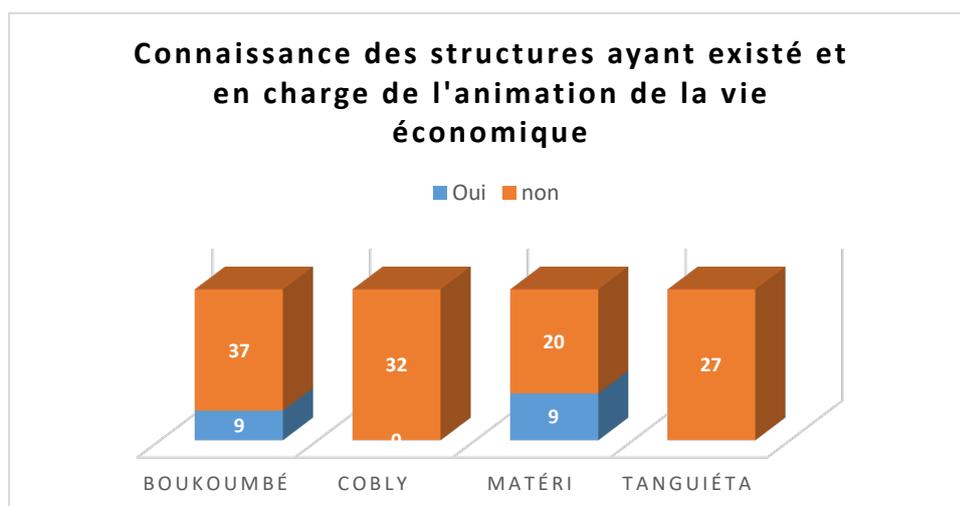


Sources : Exploitation des données de l'enquête

De la lecture de ce graphique on peut dire que les acteurs dans leur grande majorité déplorent le fait qu'aucune des autorités ne s'occupe réellement de l'organisation de la vie économique dans les quatre (4) communes.

Dans deux (2) des quatre (4) communes certains de ces acteurs estiment avoir connaissance des structures ayant existé, qui étaient en charge de l'animation de la vie économique locale comme en témoigne le graphique suivant :

Graphique 4 : Connaissance des structures ayant existé et en charge de l'animation de la vie économique



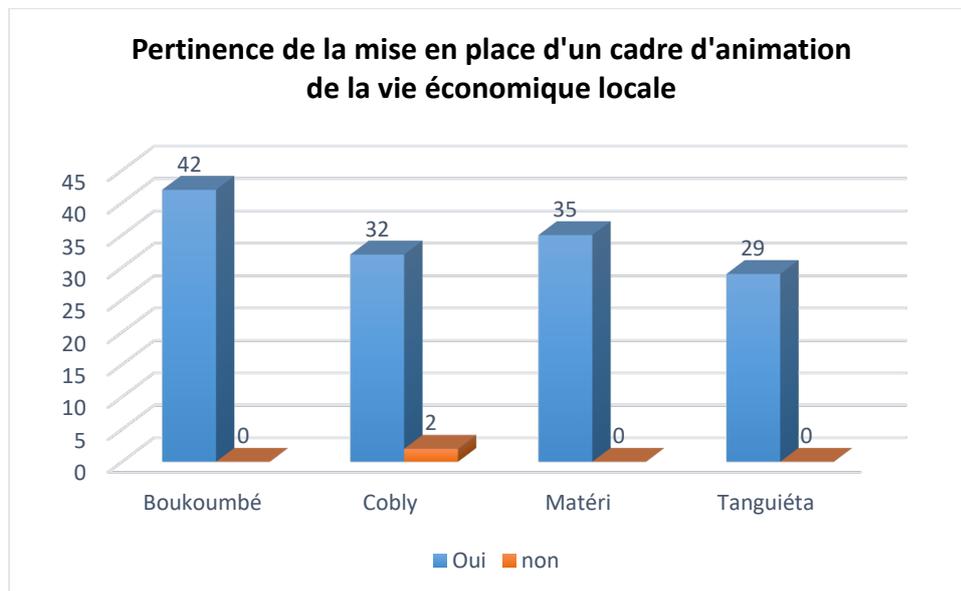
Sources : Exploitations des données d'enquête

Dans les 4 Communes, c'est seulement à Boukoubé et à Matéri que certains acteurs disent avoir connaissance des structures ayant existé et s'occupant de l'animation de la vie économique. Pour justifier leur réponse, ces acteurs ont cité des projets ou structures ayant existé ou existant encore et qui s'étaient occupés ou s'occupant du développement économique comme GEL/Nord Bénin, LISA, CCIF, BUPDOS, CMEC/Pendjari, pour ce qui concerne Matéri et BUPDOS - CARDER - CERD - Bénin - JAB- Tikonna - UfeDeB - ERAD pour Boukoubé, mais qui en réalité n'étaient pas des structures d'animation de la vie économique au niveau de chacune des communes concernées.

- ***De la pertinence de la mise en place d'une structure d'animation de la vie économique au niveau de chacune des communes***

Au regard du vide constaté dans l'animation de la vie économique de chacune des quatre communes, presque la totalité des acteurs interviewés ont jugé pertinente la mise en place d'un cadre d'animation de la vie économique, comme en témoigne le graphique ci-après.

Graphique 5 : Pertinence de la mise en place d'un cadre d'animation de la vie Economique locale



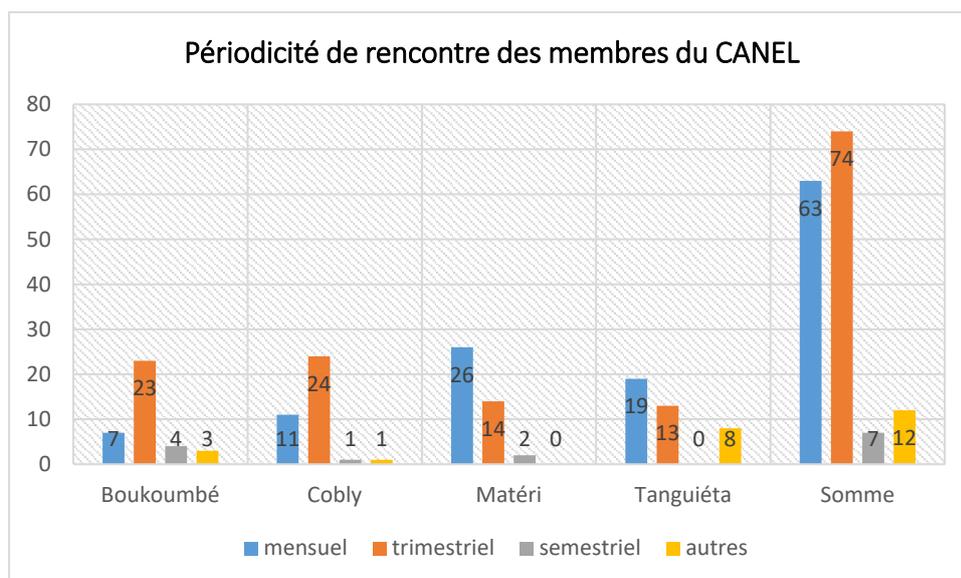
Source : Exploitation des données de terrain

Les résultats de l'enquête montrent que 100% des acteurs de Boukoumbé, Matéri et Tanguiéta sont favorables à l'installation d'un cadre d'animation de la vie économique locale contre 94% à Cobly. Ces acteurs estiment que cette cellule sera d'une très grande utilité pour les communes. Elle permettra d'assurer un développement économique local harmonieux, ce qui aura entre autres des effets sur l'amélioration des taux de recouvrement des taxes et impôts de la Commune.

- De la proposition de périodicité de réunion des membres de la CANEL

Le graphique suivant présente la proposition de périodicité de rencontres des membres des CANEL par les acteurs.

Graphique 6 : Périodicité de rencontre des membres de la CANEL



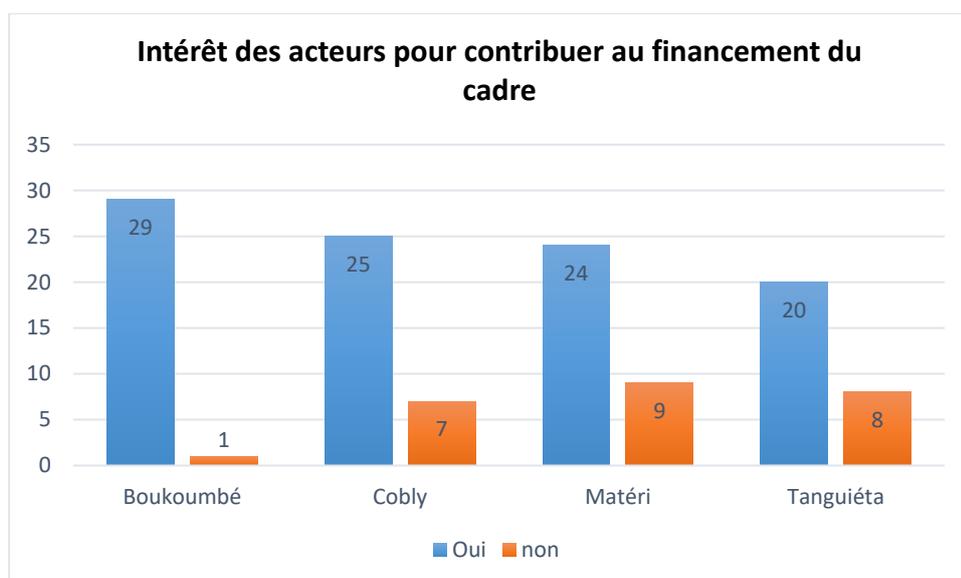
Sources : Exploitation des données d'enquêtes

Ce graphique montre que les acteurs de Boukoumbé et de Cobly ont proposé une périodicité de rencontres trimestrielles pour les membres de la CANEL tandis que ceux de Matéri et Tanguiéta ont opté pour une périodicité mensuelle. La tendance globale pour tous les acteurs des quatre communes est une proposition de rencontres trimestrielles.

- De l'intérêt des acteurs à contribuer au financement de la CANEL

Le graphique suivant présente l'intérêt des acteurs pour contribuer au financement de la CANEL

Graphique 7 : Intérêt des acteurs pour contribuer au financement du cadre



Sources : Exploitation de données d'enquêtes

Ce graphique montre que 93% des enquêtés à Boukoumbé; 78% à Cobly, 73% à Matéri et 71% à Tanguiéta sont intéressés à financer son fonctionnement. Loin d'être des vœux pieux, cela dénote l'intérêt que portent ces acteurs à l'installation d'une telle cellule.

La survie des cellules ou cadres de concertation d'une façon générale dépend du financement des coûts de fonctionnement. Au-delà de ces déclarations d'enquêtes, les Collectivités territoriales doivent prévoir une ligne budgétaire qui permettra de soutenir le fonctionnement du dispositif CANEL. Elles devront être les plus grandes pourvoyeuses de ressources pour son fonctionnement ; en effet, ces cellules une fois fonctionnelles, pourraient avoir des effets positifs sur le niveau de mobilisation des ressources financières, et par extension sur le développement de l'économie locale. Mais au démarrage LC devra soutenir le fonctionnement de ces Cellules de façon raisonnable tout en évitant de susciter des attentes ou de créer des habitudes que les Communes ne pourraient poursuivre.

Conclusion partielle : Faisabilité de la mise en place des CANEL

Les résultats de l'enquête abordés dans la partie perception des acteurs, montrent l'engouement des acteurs pour combler le vide de la non-existence de structures ou de cadres d'animation de la vie économique locale dans les différentes Communes d'intervention du programme AMSANA. Ces résultats donnent la preuve que l'intervention de Louvain Coopération est en parfaite harmonie avec les réalités de la zone d'intervention en proposant la création et l'animation de Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL) au niveau des Mairies de chacune des 4 Communes d'intervention du Programme. L'opérationnalisation de ces Cellules contribuera à l'atteinte du sous-résultat 2.4 du Programme AMSANA intitulé : « L'environnement de la zone du projet est favorable au développement de la professionnalisation de l'entreprenariat agricole et des exploitations familiales ». On en déduit que les acteurs économiques de la région sont favorables à la mise en place de la CANEL dans chacune des 4 communes.

4.2. OBSERVATOIRE ECONOMIQUE LOCAL (OEL)

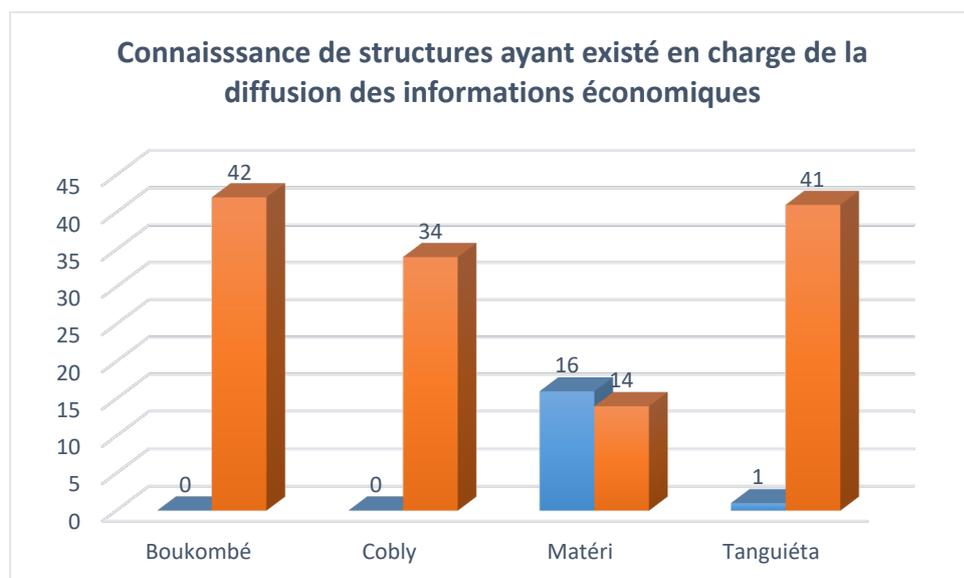
Les résultats de l'étude sur la mise en place de l'OEL dans la zone seront analysés à travers les variables suivantes :

- Connaissance de structures ayant existé en charge de la diffusion des informations économiques ;
- Pertinence de mise en place de l'OEL ;
- Périodicité de diffusion des informations par l'OEL ;
- Potentiels fournisseurs d'informations et les canaux de fournitures et de diffusion ;
- Organisation ou non de réunions physiques avec les fournisseurs d'informations ;
- Périodicité de rencontres avec les fournisseurs d'informations.

- *De la connaissance de structures ayant existé, en charge de la diffusion des informations économiques*

L'un des aspects explorés pendant l'étude a été de savoir si les différents acteurs interviewés ont connaissance de l'existence d'une structure ayant existé dans le passé et qui avait en charge la diffusion des informations économiques. Le graphique suivant présente les résultats des réponses par rapport à cette préoccupation.

Graphique 8 : Connaissance de structures ayant existé en charge de la diffusion des informations économiques



Sources : Exploitation des données de l'enquête

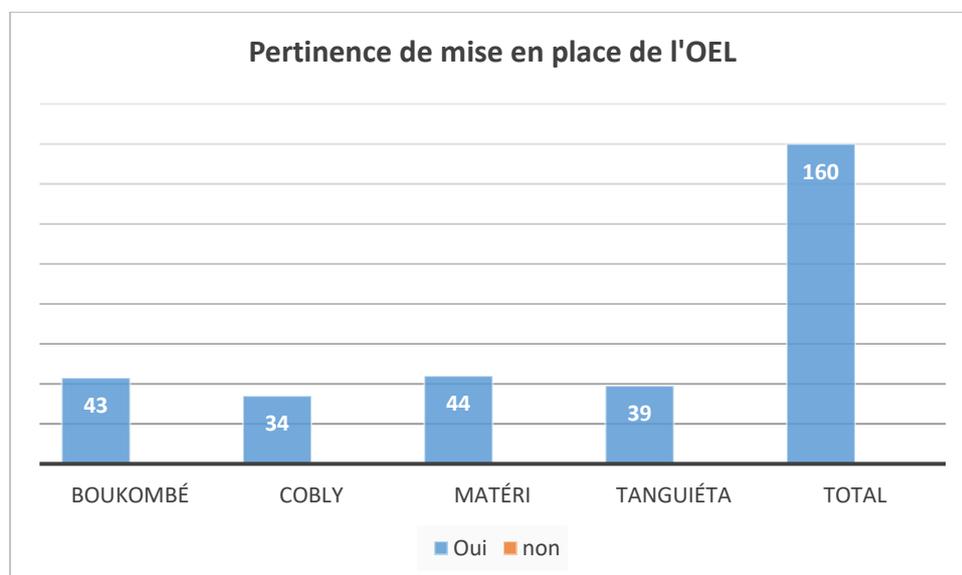
Ce graphique montre que la quasi-totalité des acteurs interviewés dans les communes de Boukoubé, Coby et Tanguiéta n'a pas connaissance de l'existence d'une telle structure. Par contre à Matéri près de la moitié des acteurs disent avoir connaissance de l'existence d'une telle structure dans la région par le passé. Ces acteurs de Matéri ont cité comme exemple GEL/Nord Bénin, CCIF, FAFA BUPDOS, Jura Afrique. Ces structures citées sont en fait des ONG et projets qui ont travaillé dans le domaine du développement des activités économiques locales ou de promotion de l'entrepreneuriat local, et qui n'ont pas eu pour mission réelle la diffusion des informations sur l'économie de la région.

On peut donc conclure qu'aucune structure n'a réellement exercé une telle mission au niveau de ces communes dans le passé.

- De la pertinence de la mise en place de l'OEL

Au regard du vide engendré par la non-existence de structures ayant joué cette fonction par le passé, et vu l'importance de l'information dans la promotion de l'économie régionale, la totalité des acteurs enquêtés a jugé pertinente la mise en place de l'Observatoire Economique Local. Ceci s'observe aisément à la lecture du graphique ci-dessous.

Graphique 9 : Pertinence de la mise en place de l'OEL

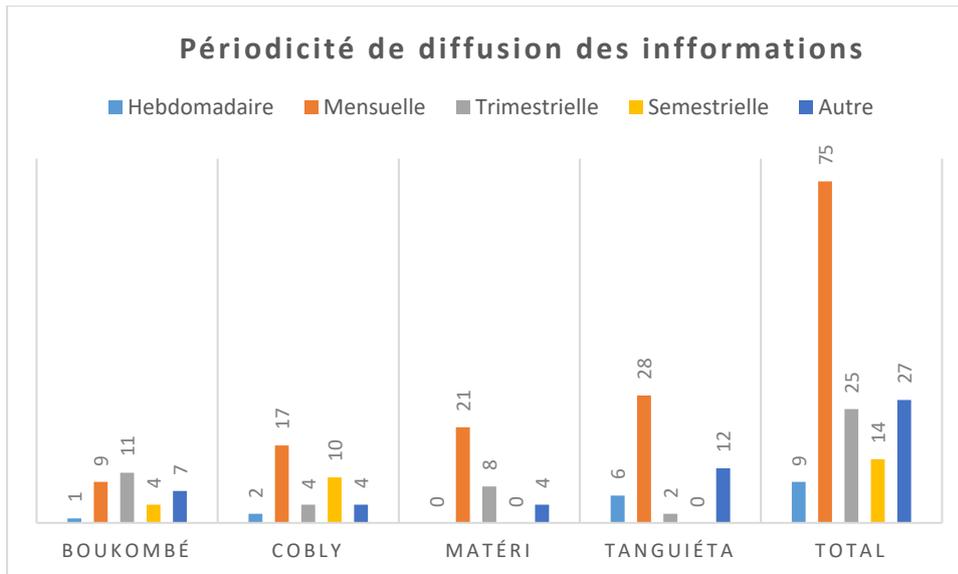


Source : Exploitation des données de l'enquête

- **De la périodicité de diffusion des informations par l'OEL**

L'étude s'est aussi intéressée aux points de vue des acteurs sur la périodicité de diffusion des informations par l'OEL au regard de sa pertinence. Le graphique suivant présente la position des acteurs par rapport à cette variable.

Graphique 10 : Périodicité de diffusion des informations



Sources : Exploitation des résultats de l'enquête

Ce graphique montre que le souhait de la majorité des acteurs est d'avoir une périodicité mensuelle de diffusion des informations ; certains enquêtés souhaitent une périodicité trimestrielle étant donné que le facteur « autres » regroupe plusieurs propositions.

- **Des potentiels fournisseurs d'informations, des canaux de fournitures et de diffusion des informations**

De l'avis des enquêtés, les acteurs potentiels devant fournir l'information à l'OEL sont les CANEL, les SCDA au niveau local et régional, les ONG, et autres.

Ces informations peuvent être fournies par les rapports, les messages radio des Maires, par internet, par courriers, par appels téléphoniques et par messageries.

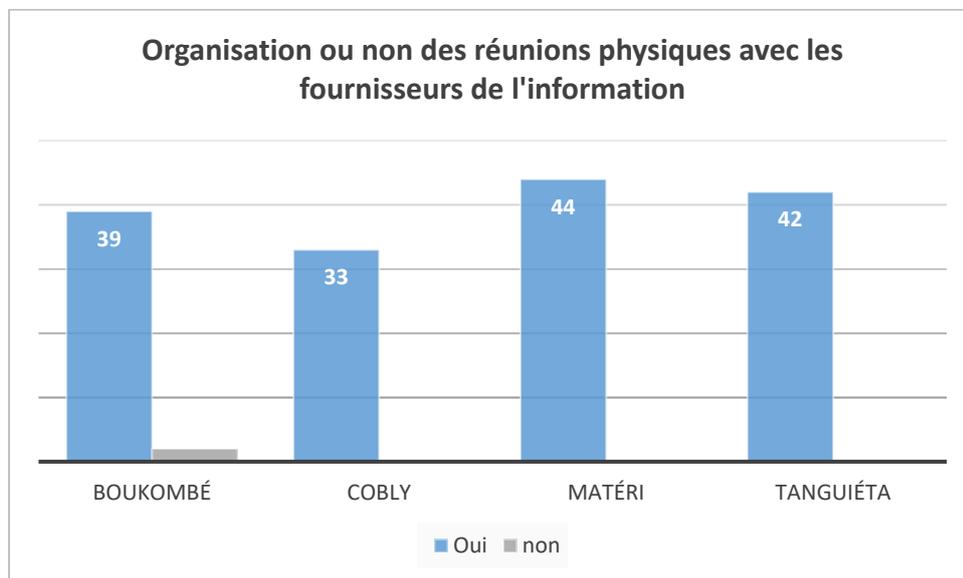
Les canaux proposés par les acteurs pour la diffusion des informations sont ; les rencontres ; la radio, l'internet, le téléphone, les journaux, les brochures, les affichages.

- **De l'organisation ou non de rencontres physiques avec les fournisseurs d'informations**

Une des préoccupations de l'étude a été de savoir si les fournisseurs d'informations ont besoin d'organiser des rencontres physiques d'évaluations ou d'échanges.

La quasi-totalité des acteurs pense qu'il est nécessaire d'organiser des rencontres physiques d'échanges avec les fournisseurs d'informations suivant une tendance de périodicité trimestrielle, comme le montrent les graphiques suivants :

Graphique 11 : Organisation ou non des réunions physiques avec les fournisseurs de l'information

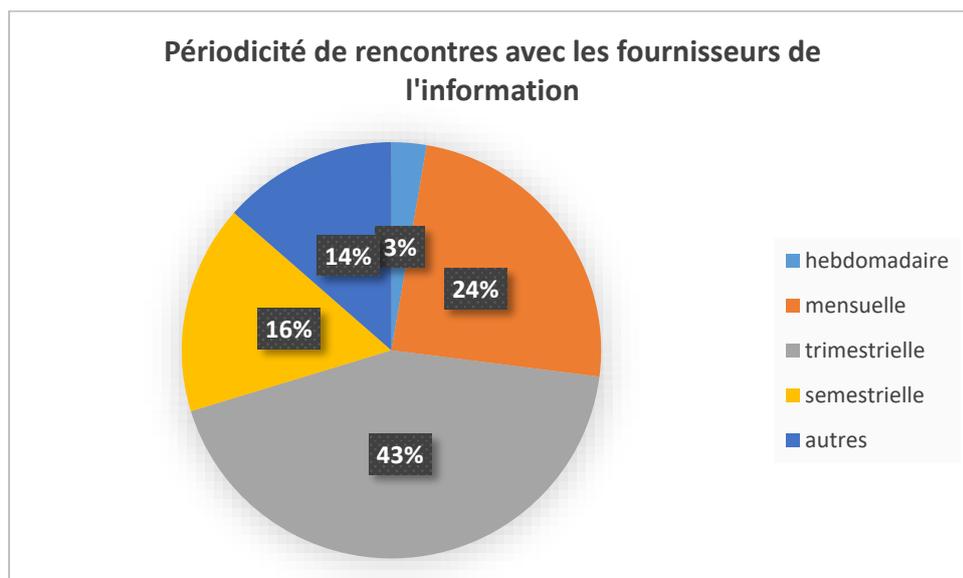


Sources : Exploitation des résultats de l'enquête

- **De la périodicité des réunions physiques**

Les acteurs se sont également prononcés sur la périodicité des réunions avec les fournisseurs d'informations pour l'OEL. Le graphique ci-dessous montre que 43% des acteurs souhaitent que les fournisseurs d'informations se rencontrent une fois par trimestre.

Graphique 12 : Périodicité de rencontres avec les fournisseurs de l'information



Sources : Exploitation des résultats de l'enquête

La mission chargée de l'étude n'évacue pas la pertinence d'avoir des rencontres physiques entre les fournisseurs d'informations, mais elle estime qu'une périodicité trimestrielle paraît trop rapprochée. Une telle rencontre pourrait s'organiser annuellement, et porter en même temps sur l'évaluation des résultats et des impacts de l'OEL sur la vie économique de la région.

Conclusion partielle : faisabilité de la mise en place de l'Observatoire Economique Local (OEL)

La synthèse de la perception des acteurs à travers les différentes variables montre l'intérêt que ceux-ci portent à la mise en place de l'OEL qui sera chargé de fournir des informations fiables à tous les acteurs économiques des 4 communes, et en particulier les bénéficiaires de microprojets. C'est donc un outil d'aide à la décision qui permettra à toute personne intéressée d'avoir accès à diverses sources d'informations pour agir dans le sens de l'amélioration de l'économie locale: études, chiffres clés, statistiques, dossiers, documentaires, base de données bibliographiques, annuaires ou fichiers d'entreprises.

5. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE DES CELLULES D'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE (CANEL) ET DE L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE LOCAL (OEL)

L'objectif de la mise en place de ces deux outils est de bâtir une dynamique économique au niveau de la zone d'intervention du projet.

Ces instruments permettront de renforcer le potentiel de développement économique de la zone, ce qui déterminera l'avantage comparatif de la zone et sa capacité à attirer, générer et retenir l'investissement.

Des résultats d'enquête et analyses des données, il ressort clairement que tous ceux qui ont été interrogés dans le cadre de cette étude trouvent très utile et pertinente la mise en place des CANEL dans les quatre communes et de l'OEL au niveau du GEL Nord Bénin à Tanguéta. L'opportunité de la mise en place de ces deux dispositifs pour le développement économique de la zone d'intervention du programme AMSANA n'est plus donc à démontrer ; Il reste alors à préciser les conditions de leur mise en place effective.

5.1. CELLULES D'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE (CANEL)

La CANEL sera logée au niveau de la Mairie de chaque Commune ; Mais quel devra donc être le dispositif institutionnel qui sera le socle de la mise en œuvre de cet instrument ?

5.1.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre des Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL)

La CANEL sera organisée de la façon suivante :

- une tutelle pour la CANEL et,
- un organe opérationnel de la CANEL.

5.1.1.1. Tutelle de la CANEL

Le dispositif institutionnel de la CANEL devra prévoir une tutelle pour cet instrument qui sera en charge de l'animation de la vie économique dans la Commune.

La Loi N° 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin dispose en ses articles 11 et 63 que « le Conseil Communal est l'organe délibérant de la Commune ; le Maire en est l'organe exécutif ».

La même loi dispose en son article 36 que « le Conseil Communal crée obligatoirement en son sein, trois Commissions permanentes, dont la Commission des affaires économiques et financières ».

De ces dispositions légales, on retient que la gestion des affaires de la Commune est assurée par le Conseil Communal et le Maire.

Pour faciliter donc l'encrage de la CANEL dans le dispositif décisionnel communal, la CANEL sera placée sous la tutelle de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF). Ceci aura l'avantage de rendre plus opérationnelle cette commission au sein du Conseil Communal.

A cet effet, la CAEF :

- se réunit au début de chaque année conformément aux dispositions législatives et réglementaires pour proposer les grandes orientations, les préoccupations majeures de l'année à la CANEL pour ses rencontres et ses activités ;
- reçoit les rapports des rencontres de la CANEL avant la tenue des sessions ordinaires du Conseil Communal ;
- analyse le contenu de ces rapports ;
- fait des propositions au Conseil Communal conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- transmet ses propositions au Conseil Communal qui, siégeant en session ordinaire, les apprécie pour des décisions à prendre dans le sens de la promotion de l'économie locale.

5.1.1.2. Organe opérationnel : Cellule d'Animation Economique Local (CANEL) ; Attributions, Organisation et Fonctionnement

Comme défini plus haut, la CANEL est un cadre d'échanges par lequel les acteurs d'un territoire, particulièrement la Collectivité locale et le Secteur privé local, en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers décident de travailler ensemble en vue de faire face à des défis communs ou valoriser diverses potentialités. Les CANEL ont été pensées et acceptées par les acteurs afin de doter les communes d'un dispositif capable d'impulser des réflexions stratégiques sur la vie économique des communes et sur la mobilisation des ressources.

➤ **Attributions de la CANEL**

Outil d'aide à la décision, la CANEL est un dispositif d'animation de la vie économique dans la Commune ; elle aura pour attributions :

- de fédérer les actions des acteurs économiques autour d'un idéal commun qu'est le développement local ;
- d'accompagner l'organisation des différents secteurs ;
- d'accompagner les autorités communales dans la définition et l'implémentation des stratégies de développement de l'économie locale ;
- de mettre à disposition des entrepreneurs d'informations pertinentes sur les opportunités d'affaires ;
- d'organiser des séances thématiques sur l'entrepreneuriat local ;
- d'implémenter au niveau local des politiques et stratégies nationales de développement économique.

➤ **Des acteurs pour l'animation de la CANEL**

Les personnes interrogées dans leur majorité ont souhaité que toutes les catégories d'acteurs soient représentées au sein de la Cellule d'Animation Economique Locale (CANEL). Ainsi, tenant compte des catégories d'acteurs rencontrées au cours du processus et de son caractère inclusif, la mission propose comme acteurs pour l'animation des activités de la CANEL :

■ **Les représentants du Secteur privé :**

Ils sont les premiers bénéficiaires des actions de la CANEL. Les acteurs du secteur privé seront représentés par dix (10) personnes qui participeront aux activités de l'instrument :

- le Président de l'Union Communale des Coopératives de Producteurs de Riz (UCCPR) ;
- le Président de l'Union Communale des producteurs de coton (UCPC) ;
- le président des unions des éleveurs ;
- le Président de l'Union des Coopératives de Maraîchers (UCoopMA) ;
- le Président de l'Union Communale des Producteurs de maïs ;

- le Président du Collectif des artisans ;
- une représentante des associations de transformation ;
- le président de l'union des transporteurs ;
- 1 Représentant des structures de micro-finances ;
- 1 Représentant des Promoteurs touristiques (là où il en existe)

■ Les représentants des Organisations de la Société Civile :

Les Organisations de la Société Civile sont des structures qui contribuent au renforcement de capacités des acteurs économiques de la commune. Elles participeront aux activités de la CANEL et seront représentées par :

- 2 Représentants des ONG d'appui intervenant dans différents secteurs d'activités dans la Commune ;
- 1 représentant du GEL Nord Bénin.

■ Les représentants de l'Administration Communale :

Il s'agit des chefs services de la mairie qui sont impliqués dans les activités économiques de la commune. Ils joueront un rôle déterminant dans le dispositif. Ce sont :

- le Chef Service Planification et Développement Local (C/SPDL)
- le Chef Service information, communication, archives et documentation (C/SICAD)
- le Chef Service Affaires financières, Economiques et Marchandes (C/SAFEM).

■ Les représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Ce sont des services décentralisés de l'Etat installés dans la commune et qui accompagnent les collectivités locales dans le développement des activités économiques. Ils ont un rôle d'appui conseil et seront représentés par :

- le Responsable du Développement Rural (RDR)
- le Responsable des Services des impôts
- le Receveur Percepteur (RP).

■ Les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans la Commune :

Les Partenaires Techniques et Financiers sont les organisations internationales installées dans la zone et qui accompagnent techniquement et financièrement les collectivités locales et les acteurs économiques dans la commune.

Ils seront représentés par Louvain Coopération initiateur de l'action et d'autres PTF, en particuliers ceux partenaires du Programme AMSANA.

■ Les élus communaux

Ils participent à l'animation de la vie de la CANEL à travers leurs actions au niveau du Conseil Communal.

Ils seront représentés par deux (02) élus au sein de la CANEL y compris le Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières.

NB : Il est important de veiller à la représentativité du genre (des femmes) dans les participants désignés par les différentes structures pour participer aux activités de la CANEL.

➤ **Organe Opérationnel de la CANEL**

L'organe opérationnel de la CANEL est structuré comme suit :

- un Président ;
- un Vice-Président;
- un Secrétaire.

■ **Président de la CANEL**

La CANEL est reliée à la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du Conseil Communal et le Président de cette commission en assurera la présidence.

Le Président conduit les activités de la CANEL, rend compte aux élus et aux Partenaires Techniques et Financiers impliqués dans les activités du dispositif.

■ **Vice-Président**

Le Vice-Président provient du secteur privé, il assiste le Président dans l'exécution de ses tâches et le supplée en cas d'absence.

■ Secrétaire

Le secrétariat est assuré par le Chef Service Planification et Développement Local (C/SPDL) de la mairie. Il est le point focal du dispositif CANEL. Il se chargera de la diffusion de l'information à l'interne et à l'externe du dispositif. Il travaille en collaboration avec le Chef Service de la Communication et de l'Information de la mairie afin de faciliter la circulation de l'information.

NB : Il est important de veiller à la représentativité du genre (des femmes) dans l'organisation de la CANEL.

➤ Fonctionnement de la CANEL

- **Organisation interne** : pour son bon fonctionnement, la CANEL élabore et adopte son Règlement Intérieur ;
- **Périodicité des rencontres** : la CANEL se réunit quatre fois dans l'année, soit une fois par trimestre à trois semaines de la tenue des séances ordinaires du Conseil Communal ;
- **Production** : les rencontres de la CANEL sont sanctionnées par des rapports contenant des propositions des acteurs économiques ;
- **Transmission de rapports au Conseil Communal** : les rapports des rencontres de la CANEL sont transmis à la CAEF à deux semaines des sessions ordinaires qui les analyse ; fait des propositions au Conseil Communal conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur pour être prises en compte dans l'ordre du jour des assises du Conseil.
- **Thématiques** : les sujets de discussions lors des rencontres de la CANEL découlent des orientations de la Commission des Affaires Economiques et financières.

Les thématiques proposées sont :

- ✚ Production agricole ;
- ✚ Fiscalité ;
- ✚ Création/Formalisation des entreprises ;
- ✚ Services marchands et mobilité ;
- ✚ Tourisme ;
- ✚ Entrepreneuriat et changements climatiques ;

- ✚ Entrepreneuriat et auto-emploi ;
- ✚ Genre et développement économique local ;
- ✚ Foncier en lien avec les activités économiques ;
- ✚ Promotion de l'artisanat ;
- ✚ Promotion de la consommation des produits locaux.

La Commission des Affaires Economiques et Financières identifiera d'autres thématiques au besoin compte tenu des priorités de l'heure.

A partir de ces thématiques retenues, quelques sujets de discussion ont été identifiés. Cette liste n'est pas limitative.

- ✓ Sensibilisation des élus et des acteurs sur la promotion de l'économie locale ;
- ✓ Amélioration de l'économie locale ;
- ✓ Organisation/structuration des acteurs (promoteurs agricoles, commerçants, artisans, promoteurs touristiques, restaurateurs et hôteliers) ;
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs ;
- ✓ Opportunités d'affaires ;
- ✓ Développement des filières agricoles ;
Amélioration des techniques de conservation et de transformation des produits agricoles ;
- ✓ Promotion des activités génératrices de revenus ;
- ✓ Promotion du secteur privé ;
- ✓ Mise en place d'un système d'informations sur les problèmes des acteurs et sur les circuits de distribution des produits agricoles ;
- ✓ Accès aux crédits ;
- ✓ Entretien des routes et pistes ;
- ✓ Développement du tourisme comme opportunité de promotion de l'économie locale ;
- ✓ Stratégies de la mobilisation des ressources ;
- ✓ Obstacles au développement des activités économiques dans la commune ;
- ✓ Défis du développement ;

- ✓ Conflits sociaux et impacts sur la promotion de l'économie locale
- ✓ Etc.

- **Canaux de communication**

La communication de la CANEL est organisée autour du partage de l'information entre ses membres et sur les résultats des travaux de ce dispositif.

- ✓ La communication entre les parties prenantes aux activités de la CANEL est organisée autour des canaux habituels que sont : le téléphone, les messageries, les correspondances, l'internet etc...
- ✓ La communication des résultats des travaux de la CANEL se fera par les canaux suivants : la radio rurale, les panneaux d'affichages, la radio locale, les brochures.

5.1.2. Appuis techniques nécessaires au bon fonctionnement des CANEL

Toute organisation mise en place et appelée à devenir pérenne, a besoin d'un accompagnement. La CANEL n'échappe pas à cette règle.

Pour sa durabilité, elle sera :

- accompagnée sur les stratégies de communication;
- appuyée sur l'identification des orientations stratégiques pour le développement de l'agriculture ;
- renforcée sur les capacités des acteurs à mieux développer leurs activités, la gestion économique et financière de ces activités ;
- accompagnée pour la promotion des initiatives dans le domaine agricole, commercial et de transformation ;
- accompagnée pour l'animation des thématiques sur la fiscalité ;
- appuyée sur le plan financier et logistique.

5.1.3. Synergies et complémentarités

Pour une complémentarité d'action, il sera recherché des synergies avec d'autres Partenaires Techniques et Financiers dans la région tels que HELVETAS, CTB/PROFI, GiZ, etc... Ceci permettra de ne pas faire de double-emploi dans ce qui se fait sur le terrain.

5.1.4. Pérennisation de la CANEL

On ne pourrait envisager la pérennisation des actions de la CANEL sans comprendre les facteurs de succès ou d'échec des initiatives de mise en place et d'animation des cadres de concertation sur le développement local.

En effet, beaucoup d'initiatives de ce genre ont vu le jour après la décentralisation afin de fédérer les actions des acteurs d'un même territoire autour des réflexions stratégiques pour le développement local mais elles n'ont malheureusement pas prospéré. Les raisons des échecs de ces initiatives sont multiples. On peut citer :

- le manque de financement pour supporter les charges de fonctionnement du cadre ; au départ, le financement du fonctionnement de ces creusets a été supporté par les partenaires techniques et financiers. Ces instruments cessent d'exister après le retrait des partenaires.

Les cas les plus illustratifs sont ceux des comités de mise en œuvre des Plans de Développement des communes et les cadres de concertation des acteurs sur le développement des communes qui n'ont en réalité pas fonctionné du fait que beaucoup de mairies n'ont pas prévues les ressources à leur fonctionnement dans leurs budgets. Dans certaines communes où des rubriques budgétaires ont été prévues à cet effet, la disponibilité de ressources pour la mise en œuvre n'a pas suivi malgré la prise d'arrêté communal pour consacrer leur existence.

Cet état de chose est dû à un manque de volonté et d'engagement ferme des autorités qui priorisent d'autres dépenses au détriment de celles liées aux réflexions stratégiques qui sont pourtant fondamentales avant toute action de développement afin d'impulser une nouvelle dynamique dans nos communes ;

- le fait que certains cadres de concertation ont été suscités par certaines autorités. En effet, n'ayant pas été portés par l'ensemble des acteurs concernés, la majorité de ceux-ci se retire dès qu'elle se rend compte que c'est une création sous fonds de manipulation politique ;
- les luttes de leadership entre les dirigeants qui n'ont pas favorisé la mutualisation des efforts pour le fonctionnement de ces cadres ;
- le désintéressement des acteurs qui ne trouvaient plus leur compte dans les activités de mise en œuvre desdits cadres de concertation.

La principale leçon que l'on peut tirer de ces différentes expériences est que la réussite des CANEL passe par l'engagement des autorités des communes et des autres acteurs, en ce sens que :

- la CANEL étant un instrument aux mains de la commune, les autorités doivent s'engager à contribuer aux charges de son fonctionnement, à traduire la mise en œuvre de son mécanisme de financement dans la réalité ;
- l'engagement de tous les acteurs à participer pleinement aux activités des CANEL est primordial ; car c'est un instrument dont ils ont souhaité l'avènement (au regard des résultats de l'étude) : ils devront aussi s'engager à contribuer à son financement.

5.2. OBSERVATOIRE ECONOMIQUE LOCAL (OEL)

L'OEL est un dispositif de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations économiques de la zone d'intervention du projet. L'OEL sera donc le lieu :

- de mise en place et d'animation d'un système d'informations pour les acteurs économiques de la région ;
- de partages d'expériences entre les communes.

Le pilotage et l'animation de ce dispositif seront assurés par le GEL Nord Bénin.

En effet, la mission du GEL Nord Bénin, est de promouvoir le développement économique local des communes de la région, à travers l'offre de services non financiers aux acteurs économiques locaux. Il est prévu au sein du GEL Nord Bénin, un service chargé de l'information et de la communication. La mise en place de l'OEL installé au niveau de ce service renforcera les actions de communications du GEL Nord Bénin en direction de ses demandeurs de services et des acteurs des communes de la région en général.

5.2.1. Attributions/rôles de l'Observatoire Economique Local (OEL)

L'OEL sera le dispositif qui comportera :

- un système d'informations pour les acteurs économiques de la région ;
- un mécanisme d'alerte rapide sur les situations d'urgences pouvant affecter la rentabilité des activités économiques de la région ;
- une base de données sur les expériences pratiques réussies ou non de la région et d'ailleurs, qui permettront aux acteurs économiques d'apprendre des autres pour améliorer leurs performances ;

- un système de diffusion des informations permettant de donner une meilleure visibilité des potentialités économiques de la région.

5.2.2. Canaux d'informations et de communications de l'Observatoire Economique Local (OEL)

- **Types d'informations et Sources potentielles de Collecte**

Le tableau suivant présente les informations à collecter et à diffuser et les sources potentielles de collectes. Cette liste reste ouverte et pourrait être complétée au fur et à mesure du développement des activités de l'OEL.

N°	TYPES D'INFORMATION	INFORMATIONS	SOURCES D'INFORMATION
1	Informations dans le secteur agricole	Techniques de production pour accroître les rendements	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche - Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche - SCDA - Différentes agences de développement du secteur dans le secteur agricole - SONAPRA - ONASA - Entreprises de fabrication d'équipements agricoles - PTF ; ONG ; Médias ; CANEL ; Mairies ; Internet ... etc
		Filières agricoles à développer	
		Marchés d'écoulement et d'approvisionnement (prix des produits, coûts des intrants, produits phytosanitaires, jours des marchés, circuits de commercialisation, fournisseurs équipementiers, clients, mise en relation entre offre et demande de produits/services)	
		Disponibilité des équipements de production et leurs meilleures options d'achats	
3		Circuits touristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère en charge du Tourisme - Ministère en charge de la Décentralisation
		Agences touristiques	
		Guides touristiques	
		Prestations offertes et modalités	

N°	TYPES D'INFORMATION	INFORMATIONS	SOURCES D'INFORMATION
	Informations dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie	Hôtel et restaurant (standing, localisation)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction départementale du Tourisme - ARDET - Agences touristiques - Associations d'hôteliers et de restaurateurs - Direction du Parc de la Penjari - Promoteurs touristiques - Mairies - CANEL ; Medias ; Internet ... etc
3	Informations économiques	<p>Dispositions de la loi des finances</p> <hr/> <p>Extraits commentés de la charte des PME/PMI et l'acte uniforme OHADA aux sociétés coopératives</p> <hr/> <p>Défis économiques à relever dans la région</p> <hr/> <p>Difficultés économiques</p> <hr/> <p>Marchés potentiels et opportunités d'affaires</p> <hr/> <p>Exemples de réussite sur le plan économique dans les communes de la région et d'ailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale - Ministère de l'économie et des finances - Ministère en charge de la Décentralisation - Ministère en charge du commerce - Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin - Recette des finances - Recettes Perception - Recettes des Impôts - Mairie - CANEL - etc
4		Partenaires techniques et financiers, types d'appuis offerts et modalités pour y accéder	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'économie et des finances - Ministère en charge des Affaires Etrangères

N°	TYPES D'INFORMATION	INFORMATIONS	SOURCES D'INFORMATION
	Informations sur les opportunités de financement	Systèmes Financiers Décentralisés et modalités d'accès à leurs services	Ministère en charge du Développement - Ministère en charge de la Décentralisation - Partenaires Techniques et Financiers - Institutions de Financement

Les lois et textes réglementaires de la République du Bénin permettent à tout individu ou structure reconnue de faire recours à ces sources conformément à leurs règles de fonctionnement pour avoir accès à l'information exploitable.

- **Diffusion d'informations et communications**

Pour une diffusion de l'information avec les parties prenantes, l'OEL devra avoir comme principal support de communication un bulletin semestriel.

Ce bulletin devra être édité dans les règles de l'art et accessible aux acteurs économiques de la région.

Ensuite, les autres canaux/supports d'informations pourront compléter ce support principal. Ce sont :

- ✓ les radios ;
- ✓ la télévision ;
- ✓ les brochures ;
- ✓ les réseaux sociaux ;
- ✓ l'internet (création d'un site web pour le GEL Nord Bénin, et site commun AMSANA si disponible) ;
- ✓ les rapports de séances ;
- ✓ les affichages ;
- ✓ Etc.

5.2.3. Synergies et complémentarités

Pour mieux jouer son rôle, l'OEL développera des synergies avec d'autres dispositifs existants ou d'autres acteurs. Il s'agit de :

- ONASA : Office National de Sécurité Alimentaire,

- CCIB : Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin,
- SCDA : Secteur Communal de Développement Agricole,
- DDPD : Direction Départementale de la Prospective et du Développement,
- Services de météorologie,
- DPQC (météorologie),
- Mairies,
- DANA : Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée.

5.2.4. Rencontres des fournisseurs et utilisateurs d'informations

Compte tenu du souhait exprimé par une grande partie des personnes interviewées au cours de l'enquête pour la tenue de rencontres physiques entre les fournisseurs d'informations à l'OEL, la mission recommande d'avoir une rencontre annuelle à l'initiative du GEL Nord Bénin. Une telle rencontre à laquelle pourront être également conviés des utilisateurs des informations diffusées par l'OEL, sera l'occasion de faire le point sur l'évolution des activités de ce dispositif et de faire des recommandations pour l'année suivante.

6. FACTEURS DE SUCCÈS ET MÉCANISME DE FINANCEMENT DES DEUX DISPOSITIFS

La bonne réussite de la mise en place des CANEL et de l'OEL dépend d'un certain nombre de facteurs.

6.1. FACTEURS DE SUCCÈS

Les facteurs de succès pour la mise en place de ces deux dispositifs sont :

- la prise d'arrêtés communaux pour consacrer l'existence de la CANEL;
- l'engagement effectif des acteurs et du programme AMSANA pour la mise en place des deux dispositifs ;
- des plaidoyers en direction des autorités centrales.

6.1.1. Nécessité de prise d'arrêtés communaux

La première action pour la mise en place de la CANEL au niveau de chaque mairie est de rendre réglementaire l'existence même de ce dispositif par la prise d'un arrêté communal. En effet, cette innovation dans la gestion des communes et du fait que le dispositif n'était pas prévu dans le fonctionnement de la mairie nécessite que l'autorité prenne des actes pour consacrer son existence et son fonctionnement. L'absence de telles dispositions réglementaires créerait des difficultés administratives pour le fonctionnement de la CANEL au sein de la mairie y compris la budgétisation des charges afférentes à son fonctionnement.

6.1.2. Engagement des acteurs communaux et du Programme AMSANA pour la mise en place des deux dispositifs

Le succès de la mise en place des deux dispositifs dépend de leur appropriation par les acteurs et les élus qui sont au cœur du système. Cela demande une bonne maîtrise du mécanisme de leur part et leur engagement à œuvrer au bon fonctionnement des dispositifs. L'autorité communale avec l'appui des responsables du Programme AMSANA, devra engager une large campagne d'informations avant la mise en place des dispositifs afin de susciter l'adhésion de la grande majorité des acteurs à l'initiative.

6.1.3. Plaidoyers en direction des autorités centrales

Des actions de plaidoyer devront être engagées en direction des autorités centrales et des services déconcentrés de l'Etat afin d'avoir leur soutien pour la

mise en place des deux dispositifs et obtenir d'eux des appuis nécessaires pour la réussite de l'action. Par exemple, la création d'un service des impôts dans la commune de Coby rapprochera ce service des populations, et contribuera ainsi à mieux maîtriser l'assiette fiscale et à améliorer la mobilisation des recettes fiscales dans la commune.

6.2. MÉCANISME DE FINANCEMENT DES DEUX DISPOSITIFS

Les résultats d'enquête montrent clairement que les personnes interrogées trouvent pertinente la mise en place des deux instruments (CANEL et OEL) et se déclarent être prêtes à contribuer à leur financement.

Prenant en compte cette bonne disposition des structures rencontrées, et en particulier les collectivités locales, il est envisageable qu'elles puissent contribuer au financement des deux instruments.

Cependant, au regard des expériences passées de financement des cadres de concertation, la mission recommande une attitude prudente afin que les acteurs soient bien sensibilisés pour s'assurer de leur contribution effective au fonctionnement des dispositifs.

6.2.1. Mécanisme de financement de la CANEL

Le mécanisme de financement de la CANEL est le suivant :

- ✓ au démarrage, le Programme AMSANA prend en charge la totalité du financement des activités de la CANEL;
- ✓ la commune prendra en charge de façon progressive la totalité des charges sur son budget propre pour la pérennisation de l'action ;

Tableau 5 : Schéma de financement de la CANEL

N°	Année	CONTRIBUTIONS EN %	
		AMSANA	COMMUNES
1	2017	100	0
2	2018	75	25
3	2019	50	50
4	2020	25	75

- ✓ les autres acteurs du secteur privé pourront contribuer selon une clé de répartition qui sera retenue par chacune des CANEL après la première année d'expérimentation.

6.2.2. Financement du fonctionnement et des activités de la CANEL

Le coût de fonctionnement de la CANEL intègre les charges relatives à l'organisation des réunions périodiques, des ateliers de renforcement des capacités des membres et autres activités spécifiques des CANEL.

Les éléments de coût à prendre en charge pour l'élaboration du budget de la CANEL sont :

- Logistique
 - Pauses café et déjeuner pour les quatre (04) réunions de l'année,
 - Salle de rencontre,
 - Matériels d'animation,
 - Fournitures de bureau,
 - Rapportage,
 - Déplacement :
 - Forfait pour les membres des arrondissements vers le lieu de rencontre,
 - Expertise :
 - Coût de l'expertise pour des ateliers de renforcement de capacité,
 - Autres coûts.
- ✓ **Les charges relatives à l'organisation des réunions périodiques**

La participation aux activités de la CANEL en qualité de membre est bénévole mais certaines charges relatives à l'organisation des rencontres périodiques doivent être prises en charge. Il s'agit des coûts logistiques des réunions (pauses café et déjeuner) et d'un forfait symbolique pour déplacement des membres provenant éventuellement des arrondissements. Le montant de ce forfait tiendra compte de la pratique en la matière dans les différentes communes. Au regard des pratiques dans chaque commune, un budget prévisionnel de ces charges sera élaboré chaque année et soumis à Louvain Coopération pour appui dans le cadre d'une convention conjointe.

- ✓ **les charges relatives à l'organisation des ateliers de renforcement des capacités des membres**

Pour le bon fonctionnement des CANEL, il est prévu des renforcements de capacité sur un certain nombre de thématiques. Ces séances de renforcement

induiront des charges à prévoir par chaque CANEL en fonction des pratiques de sa commune. Louvain Coopération avec l'appui de la commune va financer de telles activités sur les trois premières années de fonctionnement de la CANEL.

- ✓ **les charges relatives aux autres activités spécifiques des CANEL.**

Les autres activités sont celles prévues dans les plans d'action annuel des CANEL.

Pour la prise en compte des charges de ces différentes activités, les CANEL en début d'année doivent élaborer leur budget de fonctionnement.

6.2.2. Mécanisme de financement de l'OEL

Le succès de l'action dépend de son financement à court, moyen et long termes :

- ✓ L'OEL sera financé au niveau de GEL Nord avec l'appui du Programme AMSANA. Ce dernier a déjà prévu le financement du dispositif dans son budget pendant la durée du Programme.
- ✓ Le personnel d'animation de l'OEL étant le même au sein du GEL Nord, le financement des autres charges du personnel du dispositif ne poserait pas de problème.
- ✓ Le financement à long terme de l'OEL sera assuré par le plan de financement du GEL Nord dans son développement.
- ✓ Pour la pérennisation de l'action, les autres acteurs seront sensibilisés au financement de façon progressive du dispositif.

Le mécanisme de financement des deux instruments envisagés assurera la durabilité de l'action. Les communes et les autres acteurs pourront renforcer leur budget par d'autres ressources afin d'assurer effectivement le développement des activités de ces deux dispositifs après la fin du programme.

CONCLUSION

Le développement économique local, s'inscrivant dans une logique de construction de territoire, est un processus qui insiste sur la dimension création de la richesse par les acteurs locaux et une stratégie de promotion de l'emploi à travers le développement de micro et petites entreprises, le renforcement du dialogue territorial, la planification du développement, la création de partenariats entre secteurs public et privé afin de regrouper les acteurs de l'économie locale.

L'étude vise le développement de la capacité économique de la zone afin d'améliorer son avenir économique et la qualité de vie de ses habitants. C'est un processus au moyen duquel des acteurs du secteur public, du monde des entreprises et de la société civile vont coopérer pour créer des conditions favorables à la croissance économique et à la création d'emplois. Ici, l'accent est mis sur le développement économique agricole avec une attention sur le fonio, le maïs et le maraîchage.

La mise en place des dispositifs comme la CANEL et l'OEL contribuera inéluctablement au développement économique de la zone.

Avec une méthodologie largement participative, la mission a collecté des données auprès de 189 acteurs sur 208 prévus par l'échantillon. Les données collectées ont été traitées et analysées, et ce travail a permis de faire des recommandations pour la mise en place des deux dispositifs.

Au terme de cette étude, l'opportunité de la mise en place de la CANEL dans chaque commune et de l'OEL au niveau du GEL Nord Bénin pour l'ensemble de la zone paraît évidente.

Le présent rapport représente un outil d'aide à la décision pour le Programme AMSANA qui s'est engagé à accompagner les communes de sa zone d'intervention dans l'amélioration des conditions de vie des populations en général, et de l'environnement économique en particulier. La mise en œuvre effective des propositions faites ne contribuera réellement à l'atteinte des objectifs du Programme que lorsque les moyens seront mis en œuvre et que chaque acteur impliqué dans l'action, jouera effectivement sa partition.

ANNEXES

I - REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **GTZ, (2002)**, La promotion de l'économie locale et de l'emploi dans une approche de développement communal
2. **GWEN SWINBURN, SORAYA GOGA & FERGUS MURPHY, (2006)**, Développement économique local : manuel pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action ;
3. **Bénin, Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de la l'Aménagement du Territoire, (2013)**, Recueil des lois sur la décentralisation et leurs décrets d'application

II - LISTE DES DOCUMENTS LOUVAIN COOPERATION / AMSANA

1. CADRE PARTENARIAL CONJOINT

APPUI MULTISECTORIEL À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE
DANS L'ATACORA - (AMSANA) AU BENIN

2. AMSANA: APPUI MULTISECTORIEL A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS L'ATACORA

« Intervention de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Bénin dans les communes
de Boukoubé, Cobly, Matéri et Tanguieta 2015-2020 »

3. PROGRAMME « APPUI MULTISECTORIEL A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS L'ATACORA (AMSANA) »

Projet de Louvain Coopération : « Appui aux initiatives entrepreneuriales et promotion
du fonio »

(Version du 30/4/2015)

4. ETUDE CONTEXTUELLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ATACORA (BENIN) POUR LE FONDS BELGE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ,8 août 2014

Hannelore Beerlandt (IDIS), René Tokannou, Marcelinne Montcho, Claude Guy
Weinsou

5. MANUEL GESTION FONDS MIP_ Version final

6. RAPPORT FINAL LISA II

III - EXEMPLE DE GUIDE D'ENTRETIEN



Direction Régionale Afrique de l'Ouest
01 BP 5069 Cotonou / Bénin
Tél : +229 21 30 06 71
Email : info-ao@louvaincooperation.org



Projet « Appui aux initiatives entrepreneuriales et promotion du fonio »

E-mail : ld-natitingou@louvaincooperation.org

☎ (00229) 23 82 03 88 Natitingou

BP. : 400 Natitingou

**ETUDE DE FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE DES
CELLULES D'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE ET DE
L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE LOCAL DANS LE CADRE
DU PROGRAMME APPUI MULTISECTORIEL A LA SECURITE
ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS L'ATACORA**

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA COLLECTE DES DONNEES AUPRES DES ACTEURS DU SECTEUR PRIVE



Date de l'enquête :
Nom et Prénoms de l'enquêteur:
Nom et prénoms du répondant :
Fonction du répondant :
Contact du répondant :.....
Structure de Provenance du répondant :

1. LOCALISATION

Commune :.....

Arrondissement :.....

2. PRESENTATION

2.1. Nom et Prénom du promoteur/Groupement / Structure :

.....

2.2. Adresse physique et téléphonique :

.....

Téléphone :.....Fax :.....

BP : E- mail :

2.3. Type d'activité.....

2.4. Nombre d'année d'expérience dans l'activité.....

2.5. Type d'exploitation:

1. Familiale

2. Entrepreneuriale.....

2.6. Statut actuel (Formel ou informel).....

3. INTERET DU PROMOTEUR/GROUPEMENT/STRUCTURE POUR LA MISE EN PLACE DE LA CANEL ET DE L'OEL

3.1. Tableau pour la CANEL

3.1.1	Quelles sont les principales activités au niveau de la commune ?
3.1.2	Pensez-vous que ces activités économiques se déroulent convenablement aujourd'hui dans la commune comme cela se doit ?

3.1.3	Si oui pourquoi ?
3.1.4	Si non, quelles sont aujourd'hui les obstacles à la promotion de l'économie locale ?
3.1.5	Pensez-vous que les autorités communales ou les acteurs communaux organisent bien ou animent bien l'économie locale ?
	Si non pourquoi ?
3.1.6	Si oui énumérez les actions entreprises à cet effet ?
3.1.7	Avez-vous connaissance de structures existantes ou ayant existé et en charge de l'animation de la vie économique locale ?
3.1.8	Ces structures d'animation de la vie économique locale sont-elles fonctionnelles ? Si oui ou non, pourquoi ?
3.1.9	Trouvez-vous aujourd'hui opportune la mise en place d'une structure d'animation de la vie économique au niveau de la commune ?
3.1.10	Si oui ou non, pourquoi ?
3.1.11	Si oui, quels pourraient être les rôles de ce cadre ?
3.1.12	Quelles peuvent être selon vous les attributions de ce cadre ?
3.1.13	Quels acteurs proposez-vous pour l'animer, ou pensez-vous devront l'animer
3.1.14	Comment peut-on la structurer ?
3.1.15	Quels sont les aspects/questions ou préoccupations que ce cadre peut discuter ?
3.1.16	Quelle peut-être la périodicité de rencontre des membres de ce cadre ?

3.1.17	Quelle peut-être l'utilité de ce cadre pour la commune ?
3.1.18	Quelle peut-être l'utilité de ce cadre pour vous-même et pour votre structure
3.1.19	Quel rôle pensez-vous que la mairie peut jouer dans l'animation de ce cadre ?
3.1.20	Quel type d'appuis pensez-vous qu'on peut apporter à ce de cadre pour son bon fonctionnement ?
3.1.21	Êtes-vous prêt à contribuer financièrement à son fonctionnement ?
3.1.22	Quelle part financière attendez-vous de la Mairie pour son fonctionnement ?
3.1.23	Quels peuvent être les canaux de communications entre ce cadre et les acteurs économiques de la commune ?

3.2. Tableau pour l'OEL

3.2.1	Avez-vous connaissance de structures existantes ou ayant existé et en charge de la diffusion des informations économiques en direction des acteurs économiques dans la zone ?
3.2.2	Si oui, ces structures sont-elles fonctionnelles ? Si oui ou non, pourquoi ?
3.2.3	Trouvez-vous opportune aujourd'hui la mise en place d'une structure pour le partage d'informations économiques dans votre région (Boukombé , Cobly, Matéri et Tanguiéta) ?
3.2.4	Si oui ou non, pourquoi ?
3.2.5	Quelles peuvent être selon vous les attributions d'une telle structure?
3.2.6	Si oui, quelles seraient les types d'informations à partager avec les acteurs économiques de la région ?
3.2.7	Quelles sont selon vous les canaux de diffusion de ces informations ?
3.2.8	Ces canaux sont-ils accessibles aux populations de la zone ?
3.2.9	Quelles sont selon vous la périodicité de la diffusion de ces informations ?
3.2.10	Qui doit fournir des informations économiques des communes vers cette structure ?
3.2.11	Comment ces informations peuvent être fournies à la structure ?

3.2.12	Pensez-vous qu'il est opportun pour les fournisseurs d'informations à cette structure d'avoir des rencontres physiques ?
3.2.13	Si non, pourquoi ?
3.2.14	Si oui, quelle peut en être la périodicité ?
3.2.15	Comment peut-on financer le fonctionnement de ce cadre/dispositif ?

**4. SUGGESTIONS/PREOCCUPATIONS DIVERSES NON ABORDEES PAR
CET ENTRETIEN.**

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

IV - MANUEL D'OPERATIONNALISATION CANEL



Programme « Appui Multisectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora » (AMSANA)

**MANUEL D'OPERATIONNALISATION DE LA CELLULE
D'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE (CANEL)**

TABLES DES MATIERES

I- GENERALITES.

1.1 Présentation de la Cellule d'Animation Economique Locale (CANEL)

1.2 Les acteurs et leurs rôles

II- ORGANISATION

2.1 Tutelle de la CANEL

2.2 Organe opérationnel

III-FINANCEMENT

3.1- Mécanisme de financement

3.2 : Financement du fonctionnement et des activités de la CANEL

I- GENERALITES

1.1 PRESENTATION DE LA CELLULE D'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE (CANEL)

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme AMSANA, Louvain Coopération accompagne les quatre communes (Boukoumbé, Cobly, Matéri et Tanguiéta) pour la mise en place et le renforcement des capacités des Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL) pour la promotion de l'économie locale.

Le présent manuel de procédures de gestion opérationnelle est élaboré pour organiser la mise en œuvre de cet instrument de développement économique au niveau de chacune des quatre communes.

Il définit ce que c'est que la CANEL, sa composition, ses attributions, le rôle et les responsabilités des différents acteurs qui la composent, son fonctionnement et ses ressources pour la mise en œuvre de ses activités.

1.1.1 OBJECTIF DU MANUEL

Le présent manuel vise à :

- définir les responsabilités des acteurs de la mise en œuvre de la CANEL ;
- organiser le fonctionnement de cet instrument ;
- identifier les ressources de la CANEL et leur utilisation.

1.1.2 DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS

Pour harmoniser la compréhension du manuel, il est utile de définir certains concepts :

Concepts	Définitions
CANEL	La CANEL se définit comme un instrument ou un outil de promotion d'un territoire en termes d'appui institutionnel, technique et entrepreneurial d'une Commune pour favoriser la création de richesses, la revitalisation des ressources, la dynamisation du tissu économique

Concepts	Définitions
	local. Il cherche à contribuer à la construction concertée d'une économie locale durable ayant des retombées sur la communauté.
Tutelle de la CANEL	La Commission Permanente des Affaires Economiques et Financières du Conseil Communal

1.1.3 OBJET DE LA CANEL

La CANEL est un instrument ou un outil d'aide à la commune pour la promotion d'un territoire en termes d'appui institutionnel, technique et entrepreneurial, pour favoriser la création de richesses, la revitalisation des ressources et la dynamisation du tissu économique local. Elle cherche à contribuer à la construction concertée d'une économie locale durable ayant des retombées sur la communauté.

1.1.4 LES ATTRIBUTIONS

La CANEL a pour attributions:

- de fédérer les actions des acteurs économiques autour d'un idéal commun qu'est le développement local ;
- d'accompagner l'organisation des différents secteurs ;
- d'accompagner les autorités communales dans la définition et l'implémentation des stratégies de développement de l'économie locale ;
- de mettre à disposition des entrepreneurs d'informations pertinentes sur les opportunités d'affaires ;
- d'organiser des séances thématiques sur l'entrepreneuriat local ;
- d'implémenter au niveau local des politiques et stratégies nationales de développement économique.

1.2 LES ACTEURS ET LEURS ROLES

1.2.1 LES ACTEURS DU SECTEUR PRIVE

Ils sont les premiers bénéficiaires des actions de la CANEL. Les acteurs du secteur privé seront représentés par dix (10) personnes qui participeront aux activités de l'instrument :

- le Président de l'Union Communale des Coopératives de Producteurs de Riz (UCCPR) ;
- le Président de l'Union Communale des producteurs de coton (UCPC)
- le président des unions des éleveurs
- le Président de l'Union des Coopératives de Maraichers (UCoopMA) ;
- le Président de l'Union Communale des Producteurs de maïs ;
- le Président du Collectif des artisans ;
- une représentante des associations de transformation
- le président de l'union des transporteurs
- 1 Représentant des structures de micro-finances ;
- 1 Représentant des Promoteurs touristiques (là où il en existe)

1.2.2 LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Les Organisations de la Société Civile sont des structures qui contribuent au renforcement de capacité des acteurs économiques de la commune. Elles participeront aux activités de la CANEL et seront représentées par :

- 2 Représentants des ONG d'appui intervenant dans différents secteurs d'activités dans la Commune ;
- 1 représentant du GEL Nord Bénin

1.2.3 LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Il s'agit des chefs services de la mairie qui sont impliqués dans les activités économiques de la commune. Ils joueront un rôle déterminant dans le dispositif. Ce sont :

- le Chef Service Planification et Développement Local (C/SPDL)
- le Chef Service information, communication, archives et documentation (C/SICAD)
- le Chef Service Affaires financières, Economiques et Marchandes (C/SAFEM).

1.2.4 LES REPRESENTANTS DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Ce sont des services déconcentrés de l'Etat installés dans la commune et qui accompagnent les collectivités locales dans le développement des activités économiques. Ils ont un rôle d'appui conseil et seront représentés par :

- le Responsable du Développement Rural (RDR)
- le Responsable des Services des impôts
- le Receveur Percepteur (RP).

1.2.5 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les Partenaires Techniques et Financiers sont les organisations internationales installées dans la zone et qui accompagnent techniquement et financièrement les collectivités locales et les acteurs économiques dans la commune. Ils seront représentés par Louvain Coopération (AMSANA) initiateur de l'action et d'autres PTF partenaires du programme AMSANA.

1.2.6 LES ELUS COMMUNAUX

Ils participent à l'animation de la vie de la CANEL à travers leurs actions au niveau du Conseil Communal. Ils seront représentés par deux (02) élus au sein de la CANEL y compris le Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières.

NB : *Veiller à la représentativité du genre (des femmes) dans les participants désignés par les différentes structures*

II - ORGANISATION

2.1 TUTELLE DE LA CANEL

La Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) assure la tutelle de la CANEL. A cet effet elle :

- se réunit au début de chaque année conformément aux dispositions législatives et réglementaires pour proposer les grandes orientations, les préoccupations majeures de l'année à la CANEL pour ses rencontres et ses activités ;
- reçoit les rapports des rencontres de la CANEL avant la tenue des sessions ordinaires du Conseil Communal ;
- analyse le contenu de ces rapports ;
- fait des propositions au Conseil Communal conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- transmet ces propositions au Conseil Communal qui, siégeant en session ordinaire, les apprécie pour des décisions à prendre dans le sens de la promotion de l'économie locale.

2.2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

2.2.1 ORGANISATION

L'organe opérationnel de la CANEL est structurée comme suit :

un Président ;

un Vice-Président;

un Secrétaire.

Le Président

La CANEL est reliée à la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du Conseil Communal et le Président de cette commission en assurera la présidence.

Le président conduit les activités de la CANEL, rend compte aux élus et aux Partenaires Techniques et Financiers impliqués dans les activités du dispositif.

- Le Vice-Président

Le vice-président provient du secteur privé, il assiste le Président dans l'exécution de ses tâches et le supplée en cas d'absence.

Le Secrétaire

Le secrétariat est assuré par le Chef Service Planification et Développement Local de la mairie. Il est le point focal du dispositif CANEL. Il se chargera de la diffusion de l'information à l'interne et à l'externe du dispositif. Il travaille en collaboration avec le Chef Service de la communication et de l'information de la mairie afin de faciliter la circulation de l'information.

NB Veiller à la représentativité du genre (des femmes) dans l'organisation de la CANEL.

2.2.2 FONCTIONNEMENT

- **Organisation interne** : pour son bon fonctionnement, la CANEL élabore et adopte son règlement Intérieur ;
- **Périodicité des rencontres** : la CANEL se réunit quatre fois dans l'année, soit une fois par trimestre à trois semaines de la tenue des séances ordinaires du Conseil Communal ;
- **Production** : les rencontres de la CANEL sont sanctionnées par des rapports contenant des propositions des acteurs économiques ;
- **Transmission de rapports au Conseil Communal** : les rapports des rencontres de la CANEL sont transmis à la CAEF à deux semaines des sessions ordinaires qui les analyse ; fait des propositions au Conseil Communal conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur pour être pris en compte dans l'ordre du jour des assises du Conseil.
- **Thématiques** : les sujets de discussions lors des rencontres de la CANEL découlent des orientations de la Commission des Affaires Economiques et financières.

Les thématiques proposées sont :

- ✓ Production agricole

- ✓ Fiscalité
- ✓ Création/Formalisation des entreprises
- ✓ Services marchands et mobilité
- ✓ Tourisme
- ✓ Entrepreneuriat et changements climatiques
- ✓ Entrepreneuriat et auto-emploi
- ✓ Genre et développement économique local
- ✓ Foncier en lien avec les activités économiques
- ✓ Promotion de l'artisanat
- ✓ Promotion de la consommation des produits locaux

La Commission des Affaires Economiques et Financières identifiera d'autres thématiques au besoin compte tenu des priorités de l'heure.

2.2.3 CANAUX DE COMMUNICATION

La communication de la CANEL est organisée autour du partage de l'information entre ses membres et sur les résultats des travaux de ce dispositif.

La communication entre les parties prenantes aux activités de la CANEL est organisée autour des canaux habituels que sont : le téléphone, les messageries, les correspondances, l'internet etc...

La communication des résultats des travaux de la CANEL se fera par les canaux suivants : la radio rurale, les panneaux d'affichages, la radio locale, les brochures.

2.2.4 APPUIS TECHNIQUES NECESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA CANEL

Toute organisation mise en place et appelée à devenir pérenne, a besoin d'un accompagnement. La CANEL n'échappe pas à cette règle.

Pour sa durabilité, elle sera :

- ✓ accompagnée sur les stratégies de communication;
- ✓ appuyée sur le développement des réseaux internet ;

- ✓ appuyée sur l'identification des orientations stratégiques pour le développement de l'agriculture ;
- ✓ renforcée sur les capacités des acteurs à mieux développer leurs activités, la gestion économique et financière de ces activités ;
- ✓ accompagnée pour la promotion des initiatives dans le domaine agricole, commercial et de transformation ;
- ✓ accompagnée pour l'animation des thématiques sur la fiscalité ;
- ✓ appuyée sur le plan financier et logistique.

III- FINANCEMENT

3.1- MECANISME DE FINANCEMENT

Le mécanisme de financement de la CANEL est le suivant :

- ✓ au démarrage, le Programme AMSANA prend en charge le financement des activités de la CANEL;
- ✓ la commune prendra en charge de façon progressive la totalité des charges sur son budget propre pour la pérennisation de l'action ;

Tableau de répartition des contributions

N°	Année	CONTRIBUTIONS EN %	
		AMSANA	COMMUNES
1	2017	100	0
2	2018	75	25
3	2019	50	50
4	2020	25	75

- ✓ les autres acteurs du secteur privé pourront contribuer selon une clé de répartition qui sera retenue par chacune des CANEL après la première année d'expérimentation. .

3.2 : FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS DE LA CANEL

Le coût de fonctionnement de la CANEL intègre les charges relatives à l'organisation des réunions périodiques, des ateliers de renforcement des capacités des membres et autres activités spécifiques des CANEL.

- ✓ **Les charges relatives à l'organisation des réunions périodiques**

La participation aux activités de la CANEL en qualité de membre est bénévole mais certaines charges relatives à l'organisation des rencontres périodiques doivent être pris en charge. Il s'agit des coûts logistiques des réunions (pauses café et déjeuner) et d'un forfait symbolique pour déplacement des membres provenant éventuellement des arrondissements. Le montant de ce forfait tiendra compte de la pratique en la matière dans les différentes communes. Au regard des pratiques dans chaque commune, un budget prévisionnel de ces charges sera élaboré chaque année et soumis à Louvain Coopération pour appui dans le cadre d'une convention conjointe.

- ✓ **les charges relatives à l'organisation des ateliers de renforcement des capacités des membres**

Pour le bon fonctionnement des CANEL, il est prévu des renforcements de capacité sur un certain nombre de thématiques. Ces séances de renforcement induiront des charges à prévoir par chaque CANEL en fonction des pratiques de sa commune. Louvain Coopération avec l'appui de la commune va financer de telles activités sur les trois premières années de fonctionnement de la CANEL.

- ✓ **les charges relatives aux autres activités spécifiques des CANEL.**

Les autres activités sont celles prévues dans les plans d'action annuel des CANEL.

Pour la prise en compte des charges de ces différentes activités, les CANEL en début d'année doivent élaborer leur budget de fonctionnement

IV - SYNERGIES ET COMPLEMENTARITE

Pour une complémentarité d'action, Louvain Coopération devra rechercher des synergies avec d'autres Partenaires Techniques et Financiers dans la région tels que HELVETAS, CTB/PROFI, GiZ, etc...

Le présent Manuel d'Opérationnalisation sera révisé en cas de besoin pour les nécessités d'efficacité.

V - TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE



Direction Régionale Afrique de l'Ouest
01 BP 5069 Cotonou / Bénin
Tél : +229 21 30 06 71
Email : info-ao@louvaincooperation.org

Projet « Appui aux initiatives entrepreneuriales et
promotion du fonio »
E-mail : ld-natitingou@louvaincooperation.org
☎ (00229) 23 82 03 88 Natitingou
BP. : 400 Natitingou

**Termes de référence de l'étude de faisabilité de
la mise en place des Cellules d'Animation
Economique Locale et de l'Observatoire Economique
Local dans le cadre du Programme Appui
Multisectorielle à la Sécurité Alimentaire et
Nutritionnelle dans l'Atacora (AMSANA)**

Juillet 2016

1. Contexte

Le Programme AMSANA est une initiative conjointe du Bénin et du Royaume de Belgique dans le cadre du FBSA couvrant la période Octobre 2015-Septembre 2020. Il est mis en œuvre par cinq structures belges qui sont la Coopération Technique Belge, et les ONG Croix-Rouge de Belgique, Iles de Paix, Protos et Louvain Coopération au Développement, ainsi que par les organisations locales partenaires de ces structures et les quatre communes concernées.

L'objectif général du programme est d'« améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les 65 villages ciblés à Boukoumbé, Cobly, Matéri et Tanguiéta », et son objectif spécifique est d'« assurer une disponibilité des produits vivriers et maraîchers, des revenus augmentés et plus diversifiés et une meilleure prévention de la malnutrition pour 8.000 ménages, en particulier pour les populations vulnérables dans un environnement institutionnel favorable ». Pour atteindre ces objectifs, les cinq résultats suivants ont été formulés :

- Résultat 1: La disponibilité des produits maraîchers et vivriers, y inclus le fonio, ainsi que les bénéfices qui en découlent sont améliorés
- Résultat 2: Les populations disposent de services économiques pour augmenter et diversifier leurs revenus
- Résultat 3: Les communautés adoptent de meilleures pratiques nutritionnelles et d'hygiène
- Résultat 4: Les stratégies et interventions d'appui relatives à la sécurité alimentaire et à la prévention de la malnutrition sont mieux prises en compte aux niveaux communal, départemental et national
- Résultat 5: Les effets multidimensionnels, l'efficacité du programme et l'appropriation des bonnes pratiques sont renforcés.

Les cinq structures de mise en œuvre sont positionnées sur les différentes composantes du programme de manière suivante :

- **Iles de Paix** : Promotion du maraichage familiale et de la production durable du maïs
- **Protos** : Promotion du maraichage professionnel et de l'accès à l'eau potable.
- **Louvain Coopération**: Promotion de l'entrepreneuriat et du fonio.
- **Croix Rouge de Belgique** : Promotion de meilleures pratiques nutritionnelles et d'hygiène
- **CTB** : Coordination du programme et appui institutionnel aux communes et aux services agricoles.

L'intervention de LD dans le cadre du programme AMSANA, est placée sous le Résultat intermédiaire 2: « **Les populations bénéficient de services économiques adaptés pour l'augmentation et la diversification de leurs revenus** », et sous le Sous-Résultat 1.4 « **Production améliorée du fonio pour l'auto-consommation et la commercialisation** ».

Pour l'exécution de ce projet LD, dispose comme partenaires opérationnels l'ONG belge ADG sur le sous-volet production du fonio dans la Commune de Boukombé, et le GEL Nord Bénin sur le volet Entrepreneuriat/ AGR dans les 4 communes d'intervention.

L'objectif général du projet de LD correspond à l'objectif spécifique du programme ci-dessus cité, et son objectif spécifique au résultat2 du programme déjà indiqués ci-dessus.

Pour l'atteinte de cet objectif spécifique, cinq résultats ont été formulés dont le résultat 5 intitulé : « L'environnement de la zone du projet est favorable au développement de la professionnalisation de l'entreprenariat agricole et des exploitations familiales ». Deux des principaux dispositifs proposés par LD pour l'atteinte de ce résultat porte sur i) la création et l'animation de Cellules d'Animation Economique Locale (CANEL) au niveau des mairies de chacune des 4 communes d'intervention du projet, et ii) la mise en place d'un Observatoire Economique Local (OEL) au niveau de l'ensemble de la zone du Projet.

Pour bien cerner les contours de ces deux instruments d'amélioration de l'environnement économique et partant de l'environnement des affaires dans la zone du projet, il est envisagé la réalisation d'une étude de faisabilité ainsi que les propositions des modalités d'opérationnalisation.

2. Brève présentation de Louvain Coopération au Développement et de son programme en Afrique de l'Ouest.

L'ONG belge Louvain Coopération au Développement communément appelée de nos jours Louvain Coopération en abrégé LD, a vu le jour en 1981 au sein de la communauté universitaire de Louvain-la-Neuve en Belgique ou est basé son siège.

Le début des interventions de LD en Afrique de l'Ouest remonte à 1994. En 1999, un bureau de coordination régionale également appelé direction régionale Afrique de l'Ouest est ouverte, et est en charge de la supervision de l'ensemble de ses programmes dans la région. Après le Bénin, les interventions de LD ont été étendues au Togo à partir de 2003.

En Afrique de l'Ouest, LD intervient de façon générale dans les domaines des soins de santé, de l'accès aux soins de santé (mutuelles de santé) et de la sécurité alimentaire et économique (SAE). Dans le cadre de ces interventions, différents programmes ont été développés et mis en œuvre essentiellement dans les départements du Mono et de l'Atacora au Bénin, ainsi que dans les régions des Savanes, Central et des Plateaux au Togo.

LD conçoit et exécute ses programmes en partenariat avec des ONG locales. Les organisations d'économie sociale promues ou accompagnées par LD que constituent les caisses mutuelles d'épargne et de crédit, les mutuelles de santé et leurs unions, constituent également des partenaires de mise en œuvre de deuxième niveau ; et ont vocation à se positionner également comme des partenaires de premier niveau.

Un partenariat institutionnel est entretenu avec les structures techniques de la santé, de l'agriculture, ainsi que les communes, et dans le cadre de certains projets, ces structures sont en charge de certains aspects opérationnels des projets.

Il est également important de souligner le partenariat avec les collectivités locales et les services techniques étatiques de nos zones d'intervention, en particulier ceux de l'agriculture et de la santé.

Outres ces partenaires opérationnels, Louvain Coopération en Afrique de l'Ouest entretient des concertations régulières avec les ONG belges Vredeseilanden West Africa (VECO), PROTOS, Solidarité Mondiale, Iles de Paix, de même qu'avec la Coopération Technique Belge (CTB), et d'autres ONG étrangères intervenant dans les mêmes zones et dans les mêmes domaines d'intervention que LD. Dans le cadre du programme AMSANA au Nord Bénin, LD est en partenariat avec la Croix Rouge de Belgique, Iles de Paix, Protos et la CTB.

Louvain Coopération participe régulièrement aux réflexions stratégiques et aux concertations dans les deux pays (Bénin et Togo) dans les domaines de la sécurité alimentaire, la microfinance, et les mutuelles de santé, et est membre de différents cadres de concertation en sécurité alimentaire et économique et en mutuelles de santé au Bénin et au Togo. On peut citer la Concertation des Structures d'Appui aux Mutuelles Sociales (CONSAMUS), et du Cadre National de Concertation de la Mutualité au Togo (CNCMUT).

Présentement LD exécute en Afrique de l'Ouest les programmes suivants :

- a) Le programme SAE au Bénin comportant :

- Le projet sécurité alimentaire et économique dans les départements du Mono et de l'Atacora, financé par la Direction Générale du Développement et Aide Humanitaire (DGD) du Royaume de Belgique;
- Le projet de transformation du manioc en gari et tapioca dans les communes de Bopa et de Houéyogbé/Département du Mono, financé par la Fondation Anton Jurgen Fonds des Pays-Bas ;
- Le projet « appui aux initiatives entrepreneuriales et promotion du fonio », composante du programme AMSANA, financé par le Fonds Belge de Sécurité Alimentaire ;
- Les prestations diverses des deux guichets d'économie locale (GEL Sud et Nord Bénin) avec la CTB, le PACER/FIDA et la GIZ.

Il est à noter que les deux GEL sont nés des volets « appui en services non financiers » du programme SAE au Bénin, et qui ont été autonomisés et institutionnalisés.

b) Le programme MUSA au Bénin qui comprend :

- Le projet « accessibilité aux soins de santé dans les zones sanitaires de Comé et de Tanguiéta », financé par la DGD ;
- Le projet « Pour un accès aux soins de santé pour tous - Zone Sanitaire de Tanguiéta - Département de l'Atacora- Bénin », financé par Wallonie-Bruxelles International (WBI).

c) Le programme SAE au Togo comporte le projet sécurité alimentaire et économique dans la région des Savanes du Togo, dans lequel le nouveau GEL Nord Togo a à l'instar des deux GEL du Bénin, vocation à s'autonomiser et à s'institutionnaliser.

d) Le programme MUSA au Togo qui comprend :

- Le projet MUSA dans la Région des Savanes, financé par la DGD, et dont une partie du budget vient en appui au cours de cette dernière année 2016 à 3 des 5 MUSA de la région Centrale ;
- Le projet « appui aux mutuelles de santé dans les Régions Centrale et des Savanes », financé par la Loterie Nationale Belge ;
- Le projet MASMUT, financé par la DGD.

Il est important de rappeler que dans les communes de Matéri, Cobly et Tanguiéta, LD a exécuté de 2003 à 2013, deux phases du Projet « Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire dans l'Atacora Ouest (LISA), financées par le FBSA. C'est dans le cadre du projet LISA qu'ont été initiés les MUSA de Cobly et de Ndahonta, le GEL Nord Bénin, et la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit Pendjari.

3. Objectifs de la mission

Les objectifs suivants sont assignés à cette mission de consultance :

Pour la mise en place des CANEL

1°) Recueillir et analyser les informations tout en prenant en compte de la façon la plus exhaustive possible, toutes les structures et tous les cadres d'animation de la vie économique au niveau des 4 communes d'intervention du programme AMSANA.

2°) Formuler des recommandations pour l'animation au niveau de chaque mairie d'une Cellules d'Animation d'Economie Locale (CANEL) sous la supervision du Service Planification et Développement Local (SPDL).

3°) Formuler des propositions d'attributions, d'organisation et de fonctionnement des CANEL, ainsi que de la composition des membres de la CANEL d'une façon générale, tout en mettant l'attention sur les spécificités au niveau de chaque commune.

4°) Identifier les appuis techniques nécessaires pour le renforcement des capacités des membres des 4 CANEL qui seront constituées.

Pour la mise en place de l'OEL

1°) Etudier la faisabilité de la mise en place d'un OEL au niveau de l'ensemble de la zone du projet dont le pilotage et l'animation seront assurés par le GEL Nord Bénin.

2°) Formuler des propositions d'attributions de l'OEL qui seront partagées avec toutes les parties prenantes pour validation.

3°) Identifier les supports et canaux d'information et de communication pour l'OEL, adaptés au contexte de la zone d'intervention du projet.

4. Livrables : Document à produire

- Une restitution du déroulement de la phase terrain, qui indiquera de façon générale les observations et recommandations préliminaires du consultant.
- Le rapport provisoire de la mission qui sera transmis en version électronique dans un délai de deux semaines maximum après la fin de la phase de collecte des données. Il devra comporter le projet de manuel de mise en œuvre opérationnelle des CANEL et de l'OEL.
Le rapport provisoire sera partagé par LD aux différentes parties prenantes. Un atelier de restitution avec ces parties prenantes aura lieu dans la zone du projet dans un délai maximum de dix jours suivant l'atelier de restitution.
- Le rapport final devra répondre clairement aux objectifs de la mission. Il prendra en compte les amendements formulés pendant l'atelier de restitution ainsi que ceux notifiés par écrit au consultant. Ce rapport devra être disponible dans un délai maximum de dix jours après l'atelier de restitution. Il sera aussi bien en version électronique qu'en version papier en 3 exemplaires originaux.

5. Méthodologie

Tenant compte des objectifs de la mission, chaque consultant sera libre de sa méthodologie qu'il exposera dans son offre technique. La note de cadrage du consultant sélectionné devra toutefois prendre en compte les préoccupations exprimées par LD et le GEL Nord Bénin. LD sera particulièrement attentif aux offres présentant une méthodologie qui envisage l'implication étroite des différents acteurs communaux susceptibles de fournir les informations ou de faire des propositions en vue d'une mise en œuvre efficiente des dispositifs prévus dans le cadre l'amélioration de l'environnement économique local, que sont les CANEL et l'OEL.

Un débriefing de la phase terrain de l'étude sera organisé par le consultant avec la participation de l'UGP de LD et le GEL Nord Bénin. Après la transmission du rapport provisoire de la mission, un atelier de restitution sera organisé avec la participation de LD, du GEL Nord Bénin, des communes, et d'autres partenaires de mise en œuvre du programme AMSANA.

6. Modalités financières et logistiques

L'offre financière comprendra les honoraires et perdiems le cas échéant en hommes/jour du consultant principal, la prise en charge d'autres personnes

impliquées dans la conduite de l'étude (selon la méthodologie proposée par le consultant), les frais de communication et de reprographie. Les déplacements du consultant principal sur le terrain seront assurés par LD. En cas de recours à d'autres personnes pour des collectes d'information sur le terrain, les charges éventuelles liées à ces déplacements devront être budgétisés séparément. Les déplacements entre le lieu de résidence du consultant et la zone du projet seront budgétisés dans l'offre financière. Toutefois, LD pourra choisir de prendre directement en charge ces déplacements si ses moyens logistiques le permettent.

L'offre sera présentée suivant le tableau ci-dessous :

	Désignation	Unité	quantité	Prix unitaire (FCFA)	Total HTVA (FCFA)
1	HONORAIRES	Homme/ jour			
	S/Total 1 : honoraires				
2	PERDIEM DU CONSULTANT Et d'autres personnes impliquées dans l'étude				
	S /Total 2 : Perdiems				
3	FRAIS DE VOYAGE (pour rejoindre la zone du projet) Et autres frais de déplacement d'autres personnes impliquées dans l'étude (collecte de données par exemple)				
	S/Total 3. Frais de voyage				

	Désignation	Unité	quantité	Prix unitaire (FCFA)	Total HTVA (FCFA)
4	FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE REPORTING				
	S/Total				
	TOTAL GENERAL DE L'OFFRE (1)+ (2)+ (3) + (4)				

Les frais d'organisation du débriefing terrain et de l'atelier de restitution seront pris en charge directement par LD. Toutefois, le consultant prendra en compte dans son offre financière sa participation à toutes les étapes du processus.

Les paiements au prestataire se feront sur la base de factures adressées à LD la répartition suivante :

- Une première tranche à la signature du contrat : 40%
- Une deuxième tranche à la remise du rapport provisoire : 30%
- Une troisième tranche après l'acceptation du rapport final : 30%

7. Calendrier et durée de la mission (proposition)

Principales activités	Dates
- Publication de l'avis d'appel d'offres	Semaine du 11 juillet
- Réception des offres	Date limite le 5 août
- Dépouillement des offres	Semaine du 8 août
- Notification de la sélection au cabinet sélectionné	Avant le 19 août
- Séances de travail avec le consultant pour la compréhension et la validation de la méthodologie proposée - Discussion sur les modalités pratiques du déroulement de la mission - Signature du contrat de prestation - Transmission des documents nécessaires	Semaine du 22 août

<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres des consultants avec partenaires et bénéficiaires - Collectes de données sur le terrain par les consultants - Débriefing de la phase terrain 	Période du 1 ^{er} au 20 septembre
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du rapport provisoire et transmission 	Au plus tard le 30 septembre 2016
<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de restitution/validation avec toutes les parties prenantes 	Semaine du 10 octobre
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du rapport définitif de la mission 	Au plus tard le 28 octobre

8. Profil du consultant

Le consultant devra être titulaire d'un diplôme universitaire en économie, en agro-économie ou en socio-économie. Il répondra aux exigences suivantes :

- un minimum de 10 ans d'expérience dans les ONG et projets de développement
- une bonne connaissance de la zone du projet
- une bonne connaissance du domaine de l'entrepreneuriat en milieu rural
- une bonne connaissance de la décentralisation/développement local
- une bonne connaissance de l'organisation et le fonctionnement des mairies au Bénin ainsi que ceux des différentes structures étatiques implantées au niveau communal
- une solide expérience en renforcement institutionnel
- une bonne expérience dans la collecte et la diffusion d'informations
- une grande capacité d'écoute et de travail en équipe

Une expérience concrète de travail au sein d'une mairie ou dans un projet ayant un fort ancrage communal sera un avantage.

Si la méthodologie de conduite de l'étude par le consultant nécessite le recours à une équipe de consultants, le consultant secondaire devra être un spécialiste en entrepreneuriat.

9. Modalités d'évaluation des offres

Les offres techniques seront évaluées sur une base de 80 points et les offres financières sur une base de 20 points.

Le processus démarrera par l'analyse des offres techniques des soumissionnaires. Seules les offres techniques ayant obtenu un score supérieur ou égal à 50/80 poursuivront la suite du processus.

Le score de l'offre financière est calculé au prorata du score de l'offre « la moins disante ».

L'évaluation sera effectuée selon les critères ci-après :

Rubriques	Critères d'appréciation	Notes
Offre technique		80 pts
Expériences générales du consultant ou du Cabinet dans le domaine objet de l'étude.	Expériences dans la réalisation d'études de faisabilité sur la mise en place de dispositifs similaires	20 pts
	Maitrise de la zone d'intervention du projet	5 pts
	Connaissance du domaine de l'entrepreneuriat en milieu rural	5 pts
	Expériences en renforcement institutionnel	5 pts
	Expériences dans le domaine de la collecte, le traitement et la diffusion d'informations économiques	10 pts
	Qualification et compétences des experts.	10 pts
Qualité technique de la proposition.	Démarche méthodologique proposée	20 pts
	Chronogramme (intervention des ressources humaines, planning, délai, etc.).	5 pts
Offre financière		20 pts
Total		100 pts

La note finale de chaque soumissionnaire est égale à la somme des scores obtenus au niveau des offres technique et financière.

La proposition d'adjudication sera faite au soumissionnaire classé premier, c'est-à-dire ayant la note finale la plus élevée.

En cas de nécessité, une négociation sera faite avec l'adjudicataire si son offre financière dépasse l'enveloppe budgétaire disponible.

10. Modalités pratiques de soumission des offres

L'offre technique sera présentée sur la base des éléments suivants :

- a. La compréhension de la mission
- b. La méthodologie détaillée et les outils envisagés
- c. Le CV actualisé du consultant (son remplacement par tout autre consultant ne sera autorisé et pourra faire l'objet de résiliation du contrat)
- d. Des preuves de bonne exécution de missions similaires dans la mesure du possible
- e. Le chronogramme de travail

f. un listing du matériel souhaité pour accomplir la mission ;

L'offre financière sera présentée suivant le tableau au chapitre 5.

Chaque soumissionnaire doit présenter une offre technique et une offre financière en trois en version papier en (03) exemplaires.

Les 3 exemplaires de chacune des seront placés dans des enveloppes séparées avec l'inscription «Offre technique» ou « offre financière », portant les références du consultant.

Les différents exemplaires des offres techniques et financières de même qu'un CD contenant la version électronique de l'ensemble de la soumission (offre technique et offre financière), seront placés dans une autre enveloppe sans référence du consultant, et portant clairement les mentions « Consultation pour l'étude de faisabilité sur la mise en place des CANEL et de l'OEL» et « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».

Les offres des consultants seront déposées à l'Unité de Gestion du Projet sis à Natitingou (Quartier Ourbouga : un panneau indicatif est situé sur la voie bitumée), ou au à la Direction Régionale Afrique de l'Ouest à Cotonou sise au Quartier Fidjrossè (Fin pavé).

La date limite pour soumettre les offres est le 05/08/2016 à 18h30 (Heure du Bénin, soit 17h30 GMT).

VI - CHRONOGRAMME DE L'ETUDE

CHRONOGRAMME INITIAL RETENU

N°	ETAPES/PHASES	CHRONOGRAMME EN SEMAINE								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	Etape1 : Préparation	5 jrs								
2	<i>Phase 1 : Elaboration de la note de cadrage</i>	24-02/09								
3	<i>Phase 2 : Revue documentaire</i>									
4	<i>Phase 3 : Elaboration outils de collecte de données (envoi à LD/GEL le 29/08, feedback 31/08 au plus tard)</i>									
5	Etape 2 : Déroulement de la mission	15 jrs								
6	Phase 4 : Collecte de données				12/09 - 24/09					
7	Phase 5: Dépouillement et traitement de données (envoi le 02/10 au plus tard LD/GEL)				25/09 - 02/10					
8	Phase 6: Débriefing					05/10				
9	Etape 3 : Rédaction du draft du rapport provisoire						7 jrs			
10	Phase 7 : Rédaction du draft du rapport provisoire (envoi à LD/GEL au plus tard le 19/10)						06 -15/10			
11	Etape 4 : Validation de la version provisoire de l'étude par les différents acteurs								1 jr	
12	Phase 8 : Atelier de validation								09/11	
14	Etape 5 : Finalisation de la version provisoire de l'étude et soumission								2 jrs	
15	Phase 9 : Finalisation du document								10-17/11	
16	Phase10: Soumission du document final									18/11

VII - LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES INTERVUEES

NATITINGOU

Catégories	Natitingou		
	Nom et prenom	Fonction	Contact
Secteur Privé	NALLA Mohamed	Représentant Président CCIB	96264055
Organisations Société Civile	IMOROU BOCO Imidou	SG Chambre des Métiers	96596626
	NADJO H.Epiphane	SG Chambre d' Agriculture	96018600/95607361
Collectivités Territoriales	-	-	-
Services Déconcentrés de l'Etat	SOKOUINTO Martin	Responsable GUFÉ	94923258
	WAKOUTE Saguifa	DRTC Atacora/Donga	96466049
Partenaires Techniques et financiers	GBOKOU Lambert	Suivi-évaluation GIZ ProSAR	96264055/95531090
	CHABI CHINA L. Arnaud	Chef Antenne HELVETAS	97163805
	MAISIN Jean-Christophe	Coordinateur Région	61190667/64223937
	CHABBERT Jacques	Coordinateur Programmes CTB-AMSANA	66936787
	ENONGOU Honorat	ATN CTB Profi	97470142
	ADAM Samba	Chef Antenne PROTOS	97230662
	TONI Adama	Resonsable Projet LD-AMSANA	97976222
Leaders d'opinion			

BOUKOMBE

Catégories	Boukombé			
	Nom et prenom	Fonction	Arrondissement	Contact
Secteur Privé	OPOSSI Pascaline	Promoteur de Bar	Manta	66965980
	TAGOU Souatama	SG Coop de Coton	Manta	94630504
	YANTIKOUA Delphine	Président Gpt Tiyadamara	Manta	97352939
	KOUAGOU N'douama	Artisan- Mécanicien	Manta	96818851
	KADA Jean	Commerçant	Manta	97350157
	KOUEA Germain	Artisan- Mécanicien	Manta	96086234
	AROUNA Nafissathou	Présidente Unité de transf riz	Boukombe- Centre	66668262
	ASSOUMANOU Salamath	Présidente Unité de transf	Boukombe- Centre	96087011
	KORA ZAKI Adam	Gérant CLCAM- IMF	Boukombe- Centre	97114338
	N'DIMON Marie	Artisan- Couturière	Koussoukoingou	66636138
	PORIMATE Parfait	Promoteur Touristique	Koussoukoingou	97350286
	KOUAGOU Firmin	Artisan-Soudeur	Koussoukoingou	62337950
	M'PO Jean N'Niabola	Président Gpt de production	Koussoukoingou	66989899
	SANKA Zacharie	Commerçant	Koussoukoingou	96678747
	N'PO Mathias	Production Agricole	Koussoukoingou	96383701
	N'DA Bernard	Président Coop Agricole	Koussoukoingou	97352868
	KOUBETTI Josephine	Promotrice Heb/Re/Tourisme	Boukombe- Centre	97352924/94918146
	BAIIEA Wilfrid	Commerçant	Boukombe- Centre	97350375
	TABITA Fréjus	SG Magasin Kounadogou	Boukombe- Centre	66189429/95959730
	N'TCHA Patient	Producteur Agricole Emmaus	Boukombe- Centre	97353171
OKASSE Malik	Gerant CCIF-IMF	Boukombe- Centre	97725605	
KADA Norbert	Artisan-Soudeur- Menuisier	Boukombe- Centre	96888135	
N'DA Bonaventure	Promoteur en Agro-business	Boukombe- Centre	96524918	
KOUAGOU Ghislaine	Gérant Bar Restaurant	Boukombe- Centre	96017974	
N'TCHA Paulin	Directeur Unité Papeterie-Photo- impression	Boukombe- Centre	97350590	

Catégories	Boukombé				
	Nom et prenom	Fonction	Arrondissement	Contact	
	SOUNWONGOU Patrice	Producteur Agricole	Boukombe- Centre		
Organisations Société Civile	BATIEMA Gaudem	Président Ass Prod Anarcade	Boukombé- Centre		66869964
	NIKOUA Olivier	Directeur Executif ONG	Boukombé- Centre		97333342
	NIKOUA Marius	SG Collectif des Artisans	Boukombé- Centre		97350070
	GAMABA Jacob	Directeur Executif ONG	Boukombé- Centre		97048000
Collectivités Territoriales	NAMBIME Yété Richard	Maire	Boukombé- Centre		97115546/64431055
	N'KOUANI Gérod	SG	Boukombé		61850033
	TRAHINTA Nata	CA	Koussoucoingou		97186425
	SOUOTAMA Tagou	CA	Manta		94630504/96912135
	N'PO Joseph	CA	Boukombé- Centre		96658555/95272306
	AGOGNON K. Victor	C/SPDL	Boukombé- Centre		97350838/95601808
	AGOUNGNON William	C/SAFMT	Boukombé- Centre		97164697
	N'KOUANI Benoit	Président CAE	Boukombé- Centre		96328120/64339645
Services Déconcentrés de l'Etat	NATTA YARI Tébadou Akim	RDR-SCDA	Boukombé- Centre		97545406/95950696
	GNANKADJA Valentin Codjo	Receveur Auxil Impôt	Boukombé- Centre		96388505/95494268
	PEGO ISSA Dantani	Receveur Percepteur	Boukombé- Centre		97490362/64125556
Partenaires Techniques et financiers	-	-	-		-
Leaders d'opinion	YANTIKOUA Daniel	Sage	Boukombé- Centre		66961433
	SIMBIA Manta Ludovic	Sage	Manta		96521988/63088116
	N'GOUTI Jean	Sage	Koussoukoingou		65036138

COBLY

Catégories	Cobly			
	Nom et prenom	Fonction	Arrondissement	Contact
Secteur Privé	N'OUEMOU N'Dah Laurent	Président UC des Maraichers	Cobly-Centre	94446995/97353439
	KOMBETTO Adel	Promoteur Agricole	Tapoga	95121654/97367445
	SANNONGOU Y. Mathias	Artisan-Coiffeur	Tapoga	64754323
	TCHANATE K. Marie	porteur MIP(Riz étuvé)	Tapoga	64571857
	KOUATOTA Nertor	Secrétaire GVPM Mais	Tapoga	64571857
	M'BERMIN TchokéSètou	Commerçante	Tapoga	
	SANHONGOU Nadja Victor	Porteur MIP(Prod et élevage)	Tapoga	64254562
	NAMBONI Innocent	Menuisier	Tapoga	63293743
	KOLANI Albert	Commerçante	Tapoga	95609705
	KOMBIENOU Salifou	Artisan-Couturier	Datori	64098977
	SEIDOU Elliassou	Promoteur Agricole	Datori	64071329
	LAMBONI K. Nestor	Prod et éleveur ovin	Datori	64175302
	KOLANI K. Jonas	Agriculteur	Datori	94837958/61533368
	ILLIASSOU Adidjétou	Secrétaire Gpt YEFIASSOU	Datori	64879587
	KOMBIENOU Cathérine	Commerçante	Datori	64974258
	KOLANI Dieu-Donné	Commerçant	Datori	63595767
	SANDOTO Simpo	Artisan-Menuisier	Datori	64577198
	KOMBETTO N. Albert	Prod et transf riz	Cobly-Centre	94834823
	KOHO Elisabeth	Commerçante produits Vivriers	Cobly-Centre	64697527
	SAMBIENI Yacoubou	Entrepreneur PTP et Fournitures	Cobly-Centre	95490084
	TOUMOUDAGOU Jérémie	Commerçant produits vivriers	Cobly-Centre	64879457/66763572
	KOMBETTO Léon	Gérant CMPC - IMF	Cobly-Centre	97353872
	TAOUREMA Kokou	Entrepreneur PTP-commerce	Cobly-Centre	97240434
	TAOUREMA Désiré	Artisan-Menuisier	Cobly-Centre	94572601
	KOUAGOU François	Conseiller Gmt Tiritéta	Cobly-Centre	95750790
	N'OUEMOU N'Naki	Producteur emencen Mais	Cobly-Centre	65308128/97353312

Catégories	Cobly			
	Nom et prenom	Fonction	Arrondissement	Contact
	SAMBIENI Mathieu	Artisan-soudeur	Cobly-Centre	94510249
Organisations Société	GNAYATI B. Alphonse	Directeur Exécutif APAE ONG	Cobly-Centre	95040786
Civile	KOUBIKOU Emmanuel	Président GVPV	Cobly-Centre	64916402
	NAHOIN Comlan	Animateur ERAD	Cobly-Centre	64331215
	KOMBIEMA Kouami	Président Asso Commerçant	Cobly-Centre	97353384
	SAMBIENI P. Nicolas	Président Collectif artisans	Cobly-Centre	97353391
Collectivités Territoriales	NIKOVA Théophile	Maire	Cobly-Centre	97051315
		SG		
	N'OUEME Emmanuel Soly	CA	Tapoga	97438747
	LAMBONI Dinapiohoun	CA	Datori	97814974/94484061
	N'SEROIE N.M. Augustin	CA	Cobly-Centre	97904814
	SANHOUEKOA	C/SPDL	Cobly-Centre	94182369/97352700
	SAMDOTO S, Sylvain	C/SAEMF	Cobly-Centre	64175127/61014090
	DOUTE Aboubacar	Président CAE	Cobly-Centre	94776206/97186883
	NATTA-YORI Koly	RDR-SCDA	Cobly-Centre	65307956
	BEBO S. F. Robert	Receveur Percepteur	Cobly-Centre	97346042/95258878
Partenaires Techniques et financiers	-	-	-	-
Leaders d'opinion	N'SERMA D Alphonse	Sage	Tapoga	95735888
	KOMBIENOU Barthélémy	Sage	Datori	64098898
	SOMA O. Jacques	Sage	Cobly-Centre	97353470

MATERI

Catégories	Matéri			
	Nom et prenom	Fonction	Arrondissement	Contact
Secteur Privé	TCHALIDENI K. Eude	Agent de Dvlpmt CCIF-IMF	Matéri-Centre	64116510
	KOMBETTO Djima Maurice	Caissier CMEC- IMF	Matéri-Centre	97951577
	GNARGO Cathérine	Productrice riz/Gpmt TISSOUAGRI	Matéri-Centre	96884303
	KOMBETTO I. Inoussa	Artisan- Mesuisier	Matéri-Centre	95752942
	PASSOSSA N. Mahoun	Entrepreneur	Matéri-Centre	97321528
	SAHGUI KOMBETTO Marc	Entrepreneur	Matéri-Centre	97352091
	YARIGO Samson	Président/CVPR	Matéri-Centre	96269378
	SAMBIENI B. Odile	Commerçante	Matéri-Centre	97859565
	YARIGO Maga	Commerçant	Matéri-Centre	95223222
	GNARIGO Soumaila	Artisan-Soudeur	Matéri-Centre	64571596/97355232
	KINSA Basile Kodjo	Agriculteur	Matéri-Centre	97028703
	YOA Timothé	Président/CVPR riz	Dassari	96504432
	TAWAN Jean	Producteur agricole	Dassari	96080316/64724204
	KASSA Gaston	Artisan-Soudeur	Dassari	97966634/95787815
	KASSA Abdoulaye	Commerçant	Dassari	96457490
	NEKOUÉ Jérôme	Artisan	Dassari	96244148
	KETEKOUA Datanga	Commerçant	Dassari	97194000
	KASSA Adamou	Président/Gpmt Maraicher	Dassari	94811564
	DARI Benoît	Producteur agricole	Tantéga	94088502/96168203
	YOA Mariama	Transformatrice Haricot en gâteau	Tantéga	65211119
TCHARI Pinagui	Commerçant	Tantéga	64524713	
SAHGUI Abina	Transformatrice riz GTR/Pourniari	Tantéga	65043918	
TIEMI Gnintouoma D.	Président CVPC Coton	Tantéga	96644793	
DARI Bondy	Artisan	Tantéga	64973584	

Catégories	Matéri				
	Nom et prenom	Fonction	Arrondissement	Contact	
	TAGALI Tanmari	Président AMAB	Matéri-Centre		94833893
Organisations Société Civile	TCHANSI Nagassi	Représant/Coop Kouandeme	Matéri-Centre		96529952
	KASSA Kossa	Président Collectif Artisan	Matéri-Centre		97351142
	KASSA Oumarou	Commerçant	Matéri-Centre		97254934
	YOA Etienne	Animateur/BUPD OS	Matéri-Centre		21352209
	KOMBETTO Latri André	Conseiller local/GEL Nord	Matéri-Centre		97915925
Collectivités Territoriales	SAMBIENI Borikoua	Maire	Matéri-Centre		97242266/95732005
	KIANSI T. Mathias	SG	Matéri-Centre		97352242/94187938
	SAMBIENI Bagnampi	CA	Dassari		97624714
	GNARGO K. Jean	CA	Tantéga		96590308
	NANTEKOUA D. Bertin	CA	Matéri-Centre		97351959
	SAMBIENI Dieu-Donné	C/SPDL	Matéri-Centre		97758441
	MAHAMMADO U Kassa	C/SAEMF	Matéri-Centre		97110977
	TOUBOUDIENI Mathieu	Président CAE	Matéri-Centre		95486698
Services Déconcentrés de l'Etat	AMIDOU Ibrahim	RDR-SCDA	Matéri-Centre		97050688
	TAWAN Sambiéni François	Receveur Auxil Impôt	Matéri-Centre		96448891
	GANDAHO Yélian Dètondé	Receveur Percepteur	Matéri-Centre		95356119/96748700
Partenaires Techniques et financiers	-	-	-	-	-
Leaders d'opinion	SAMBIENI Kassa	Militaire retraité	Matéri-Centre		97752496
	GNAMMI Y. Raoufou	Ancien Marie/producteu r	Dassari		97359722
	DARI K. Mohamed	Ancien Marie/producteu r	Tantéga		66967678

TANGUIETA

Catégories	Tanguiéta			
	Nom et prenom	Fonction	Arrondissement	Contact
Secteur Privé	SOKOUINTO Romuald	Porteur MIP Eleveur	Tanguiéta	95638600/66195545
	LASSASSI Tessili	Commerçant de plastiques	Tanguiéta	66992100
	AMADOU Arouna	Président UCCOOPMA	Tanguiéta	97526866
	OUESSA Pierre-Damien	Porteur MIP Eleveur	Tanguiéta	67303240/95944440
	GBAGUIDI Armand	Producteur riz	Tanguiéta	95069034
	FAGOHOUN Olivier	Chef Agence PEBCOO	Tanguiéta	97875645
	Orou Céline	Commerçante	Tanguiéta	63457013
	DASSABLIGA Zaliath	Gérante enpse formelle	Tanguiéta	94885039
	SANNA Abdoulrazack	Promoteur touristique	Tanguiéta	97143244/94245434
	KPONA Donné	Gérant enpse formelle	Tanguiéta	65050951
	GNARIGO Arouna	Artisan soudeur	Tanguiéta	96032273/95418145
	DAKOU Tchenti	Artisan forgeron	Cotiakou	64336315
	KASSA Brigitte	Commerçante	Cotiakou	65516311
	DOKO Kassa	Commerçant	Cotiakou	65169466
	YORO Dorma	Porteur MIP Manioc-mil	Cotiakou	64344293
	TCHANDO Lucie	Transformatrice de Manioc Goupemenent	Cotiakou	94783780
	DOKO Ignace	Artisan Mécanicien	Cotiakou	64500494
	ROUROU Andréa	Commerçante	Tanongou	67938025
	DAKOU Collete	Artisane couturière	Tanongou	66693043
	BOTTI François	Porteur de MIP Mais, Riz	Tanongou	96524726
	KASSA S. Gilbert	Producteur Mais	Tanongou	97512177
	LAMA Chabi	Commerçant	Tanongou	61049994
	BOTTI Barnabé	Artisan Mécanicien	Tanongou	66540095
	BOTTO A. Tchoro	Jardinier/Gpmt Kotangafaré	Tanongou	66815016
DAKOUTCHA Kouri	Porteur MIP Jardinier	Tanongou	66183814	
SALAOU Rasaki	Artisan hotographe	Tanguiéta	97827832	

Catégories	Tanguiéta			
	Nom et prenom	Fonction	Arrondissement	Contact
Organisations Société Civile	KOUTI J. B. Noel	Président Collectif Marçon	Tanguiéta	97540239/95311454
	Tchala Barthélémy	Président CVPR	Tanguiéta	97356187
Collectivités Territoriales	SAHGUI N. Paul	Maire	Tanguiéta	97240402/94607214
	HAMIDOU IMOROU Salia	SG Mairie	Tanguiéta	97112285/64215433
	WOMBO Mitéliaba	CA Tanougou	Tanguiéta	97393716
	YOKOSSI Tchandopé	CA Kotiakou	Tanguiéta	97112782/94015498
	IKOUKONOU Mouhamed	CA Tanguiéta-Centre	Tanguiéta	97354630/64413758
	PEGO Feysal	C/SPDL	Tanguiéta	96066848
	BONI KOUTTI Grégoire	C/SAFEM	Tanguiéta	97242243/94706891
	IKOUKONOU Mouhamed	Président CAE	Tanguiéta	97354630/64413758
Services Déconcentrés de l'Etat	MOUMOUNI Abou Bakari	RDR-SCDA	Tanguiéta	96643657
	KOCHE Achille	Inspecteur d'impôt /CIPE	Tanguiéta	97269427/95336102
	ASSOUMA ADAM Mohamed	Receveur Percepteur	Tanguiéta	95261402/67629712
Partenaires Techniques et financiers	KODA Abdel Karim	Directeur GEL Nord	Tanguiéta	97603059
Leaders d'opinion	SAMBIENOU Issa	Chef Village	Tanguiéta	61561046
	SABI D. David	Retraité CADER	Tanougou	97531614/64021895
	YOKOSSI Gendarme	Chef féticheur	Cotiakou	94424632

**VIII- LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION
TENU A COBLY LE 25 NOVEMBRE 2016**

	Nom/Prénoms	Titre/Fonction	Organisation	Ville	Contacts
1	BONI K Grégoire	C/SAFEM	Mairie	Tanguiéta	97242243
2	TORE Zoumarou	Représentant CA/PROTOS	ONG	Tanguiéta	97386827
3	SAAGUI S. Y. Gilbert	Représentant du maire	Mairie	Matéri	97355011
4	AHINOHOSSOU Fructueux	CP AMSANA	Iles de Paix	Natitingou	97338279
5	GNONLE POUNTE Fabrice Yimpabou	CP AMSANA	BUPDOS ONG	Tanguiéta	97321587
6	SEKO Amidou	CP	Croix Rouge	Natitingou	97779290
7	AGOGNON K. Victor	C/SPDL	Mairie	Boukombé	97358838
8	OTCHATIDA N.Sébastien	PF SAN	Mairie	Boukombé	96100702
9	N'KOUANI Benoît	Représentan CAEF	Mairie	Boukombé	96328120
10	AGOUGNON William	c/SAEMT	Mairie	Boukombé	97164697
11	RADJI Mouritaba M. A.	Rpst RDR	SCDA	Matéri	97125806
12	KASSA Sottima Clément	PF SAN	Mairie	Tanguiéta	67188720
13	GNARIGO S. Sévérin	PF SAN	Mairie	Matéri	96195236
14	BELLO Soulémane	RAI Matéri	Impôt	Matéri	96268035
15	HOUNSOUNOU Luc Truc	AT-MIP	GEL Nord	Tanguiéta	97844757
16	MOUMOUNI Aboubakar	RDR	SCDA	Tanguiéta	96643657
17	NATTA YORI Koty	RDR	SCDA	Cobly	65307956
18	TOUMOUDAGOU Joseph	Sup AMSANA	Croix Rouge	Cobly	61598023
19	SANHOUEKOUA A. Athanasé	Entrepreneur	Mairie	Matéri	97900538
20	GNANGA Donatien	Consultant	Espérance1	Parakou	97444038
21	NEKOUA Théophile	Maire	Mairie	Cobly	97051315
22	SANHOUEKOA K. André	C/SPDL	Mairie	Cobly	94182369

23	N'ouemou N. Jerome	AT/AEEF	GEL Nord	Cobly	97116883
24	DOUDEAboubacar	Prési Com affaire Economique	Mairie	Cobly	97116083
25	KOUBETTI Josephine G	DG	SELBA- Afrique	Cobly	97352924
26	HOUNDONOUGBO Clément	RD SAE	Louvain Coopération	Cotonou	95157802
27	AYELESSO Richard	AT SE	Louvain Coopération	Natitingou	62237849
28	KODA Abdel Karim	Directeur	GEL Nord	Tanguiéta	97603059
29	NEKOUA T Barnabé	R.C/SAF	Mairie	Cobly	94483019
30	KASSA K. Mahammado	C/SAFEM	Mairie	Matéri	97110977
31	PEGO O. K. Feysal	C/SPDL	Mairie	Tanguiéta	65588057
32	KPETIKOU Félix	CLE	GEL Nord	Cobly	97652946
33	IKOUKOMON Mouhamed	P/CAEF	Mairie	Tanguiéta	97354030
34	SAHOUI N Paul	Mairie	Mairie	Tanguiéta	97346402
35	TCHANATE Théophile	Secrétaire	UCCOOPMA	Cobly	61060029
36	GNAYATI Boni Alphonce	PF SAN	Mairie	Cobly	97499720
37	DOHOU Serge	AT- Fonio	LD	Natitingou	96112556
38	TONI Adama	R/UGP	LD	Natitingou	97976222